



— R A P P O R T —
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

30 MARS 2020



SOMMAIRE

Introduction 4

**I. L'Agenda 2030 :
une nouvelle lecture du Rapport Développement Durable 7**
 1. Le nouveau contexte du Département pour le Développement Durable 8
 2. L'Observatoire de Provence 10

**II. Des actions, des politiques et programmes
qui répondent aux finalités du Développement Durable 13**

- ODD 1** : Pas de pauvreté 16
- ODD 2** : Faim "zéro" 20
- ODD 3** : Bonne santé et bien-être 24
- ODD 4** : Éducation de qualité 28
- ODD 5** : Égalité entre les sexes 32
- ODD 6** : Eau propre et assainissement 34
- ODD 7** : Énergie propre et d'un coût abordable 38
- ODD 8** : Travail décent et croissance économique 42
- ODD 9** : Industrie, innovation et infrastructures 46
- ODD 10** : Inégalités réduites 48
- ODD 11** : Villes et communautés durables 52
- ODD 12** : Consommation et production responsables 56
- ODD 13** : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques .. 60
- ODD 14** : Vie aquatique 64
- ODD 15** : Vie terrestre 68
- ODD 16** : Paix, justice et institutions efficaces 70
- ODD 17** : Partenariats pour la réalisation des objectifs 72

III. Une collectivité exemplaire et responsable 76

Conclusion 88

Annexes 90

Glossaire 103

INTRODUCTION

Répondre aux besoins des citoyens sans compromettre ceux des générations futures, c'est le défi du développement durable auquel doit répondre aujourd'hui l'action publique. En 1987, ce principe posait les bases d'un développement économique alliant équité sociale et qualité environnementale. À travers ce principe, il s'agit d'assurer une efficacité économique sans préjudice pour l'environnement et pour l'homme.

Ainsi, le Département des Bouches-du-Rhône, dans ses domaines d'intervention, cherche depuis des années à répondre à cet enjeu de société sur un territoire alliant un patrimoine naturel méditerranéen exceptionnel dans un contexte d'urbanisation croissante, avec parfois des situations socio-économiques préoccupantes.

La finalité pour le Département est donc de (ré)concilier, par une démarche transversale clairement identifiée, tous les piliers : environnementaux, économiques, politiques et sociétaux, afin de passer de la contrainte à l'opportunité.

Dans ce cadre, le Département poursuit ses objectifs de solidarité entre les territoires, et les populations intergénérationnelles orientés vers une répartition équitable dans les domaines de l'accès à l'emploi, de l'habitat, de la santé, de l'éducation, de la préservation de l'environnement et de la qualité de vie et d'épanouissement des êtres humains mais aussi d'exemplarité dans son fonctionnement interne.

Ce rapport en matière de développement durable est ainsi l'occasion de présenter les actions (non exhaustives) portées par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en faveur du développement durable de la Provence pour l'année 2018.

Le présent rapport répond également à l'obligation réglementaire définie par la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, qui soumet les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Cette loi est précisée par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, ainsi que par la circulaire d'application du 3 août 2011. Cette circulaire éclaire l'esprit et la finalité du rapport annuel de développement durable : *"Il s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux"*.



1

L'AGENDA 2030 : UNE NOUVELLE LECTURE DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 | LE NOUVEAU CONTEXTE DU DÉPARTEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie de développement durable de la collectivité se décline dans toutes les politiques portées par le Département, dans le but de répondre aux cinq finalités de développement durable telles indiquées dans l'article L110-1 du Code de l'Environnement et auxquelles le présent rapport doit faire référence :

- ▣ La lutte contre le changement climatique ;
- ▣ La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- ▣ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- ▣ L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- ▣ La transition vers une économie circulaire.

On retrouve ces cinq finalités du développement durable dans les 17 objectifs de l'Agenda 2030, matrice du rapport de la collectivité.

En effet, en septembre 2015, 193 pays adoptaient à l'ONU le programme de développement durable à l'horizon 2030, point d'étape de l'Agenda pour le 21^e siècle (Agenda 21).

Ce nouvel agenda a fusionné l'agenda du développement et celui des Sommets de la Terre. Il devient universel et par conséquent tous les pays sont "en voie de développement durable". Cet Agenda 2030 permet de lire les objectifs à toutes les échelles géographiques, pays, régions, départements, voire communes.

Cet Agenda 2030 s'organise autour des "5P" : Planète, Populations, Prospérité, Paix et Partenariats. Ses 17 objectifs de développement durable (ODD) en forment le cœur et décrivent avec ambition l'horizon pour 2030 d'un développement durable qui mêle à la fois justice sociale, croissance économique, paix et solidarité et écosystème.

L'ambition globale de l'Agenda 2030 se traduit par sa transversalité et par la reconnaissance des liens entre les différentes dimensions du développement. Par conséquent, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 doit prendre en compte les connexions ou "interrelations" entre les différents objectifs.

Cette démarche, mise en œuvre depuis 2018 par la Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire (Direction de l'Environnement, des Grands projets et de la Recherche) est désormais illustrée dans le Rapport développement durable en mettant en relation les plans d'action et stratégies du Département autour des 17 ODD.

Le Département en a confié le pilotage au comité stratégique présidé par l'élu délégué Didier Réault. Il est composé de la Direction Générale des Services et de l'ensemble des Directions Générales Adjointes. Depuis le 21 septembre 2015, sa composition a été élargie à d'autres conseillers départementaux sensibles à cette thématique (Martine Amselem, Marie-Pierre Callet, Rose-Marie Inaudi, Marine Pustorino, Michèle Rubiola-Blanc).



Dans ce cadre, le Département des Bouches-du-Rhône propose un Rapport de développement durable pour l'année 2018 sous l'éclairage de la matrice proposée par les 17 ODD de l'Agenda 2030.

Pour la plupart des thématiques, qu'elles soient obligatoires ou volontaristes, la collectivité n'intervient pas seule sur les questions de développement durable. En effet, elle met en œuvre ses politiques publiques en lien avec des partenaires, notamment publics, parapublics ou associatifs.

Ce rapport de situation ne vise pas à citer l'exhaustivité des actions menées par le Département dans le cadre de ses politiques publiques et actions internes. Il a vocation à croiser les différentes actions menées par le Département au regard des différents ODD de l'Agenda 2030 et mettre en évidence les éventuelles pistes d'amélioration de la collectivité en matière de développement durable.

2 | L'OBSERVATOIRE DE PROVENCE

Dans un souci d'efficacité, le Département s'est doté d'un Service Observatoire de Provence afin de récolter et analyser des indicateurs territoriaux, de suivre les actions du Département à l'aide de données chiffrées et de réaliser des études thématiques et notes de conjoncture.

Au sein de la Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire, le Service Observatoire de Provence permet la mise en place d'une transversalité entre les services du Département au travers d'un tableau de bord qui regroupe les différents indicateurs de suivis du Département.

Avec une volonté de présenter un tableau de bord articulé autour de thématiques déclinées en indicateurs, les éléments suivants ont guidé le choix des indicateurs :

- Indicateurs mobilisables rapidement ;
- Actualisables régulièrement ;
- À des échelons territoriaux pertinents pour le Département ;
- En nombre relativement restreint.

Ce tableau de bord se construit sur 8 thématiques et 66 indicateurs :

- Démographie ;
- Niveaux de vie ;
- Emploi-activité ;
- Attractivité, rayonnement à l'international ;
- Enseignement-recherche ;
- Santé-social ;
- Environnement ;
- Qualité de vie.

Ce travail important de collecte de données va permettre chaque année de suivre l'évolution du Département.





2

DES ACTIONS,
DES POLITIQUES
ET PROGRAMMES
QUI RÉPONDENT
AUX FINALITÉS
DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Depuis l'Agenda 21, le Département s'applique à améliorer sa contribution aux objectifs mondiaux de développement durable. Aujourd'hui cette volonté ne cesse de s'affirmer sous la matrice de l'Agenda 2030.

Pour le rapport DD 2019, le Département souhaite illustrer son implication au regard des 17 ODD de l'Agenda 2030.

LES 17 ODD DE L'AGENDA 2030



Pour ce faire, les actions politiques ou programmes publics ont été passés au crible de la matrice de cet agenda. Pour chaque ODD, on retrouve des actions phares et des indicateurs tant génériques concernant l'ODD, que significatifs liés aux actions proposées.

Le tableau ci-dessous représente pour information quelques indicateurs territoriaux les plus récents. Les Bouches-du-Rhône sont le quatrième département (sur six) le plus étendu de la région Paca, avec 5 087 km². Avec 396 habitants au km², le Département des Bouches-du-Rhône est le plus densément peuplé de la région, et se situe nettement au-dessus de la densité de population de la France métropolitaine (118,2 hab. /km²).

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
Population totale	1 975 896	2 019 717	5 021 928	64 468 721	2011	2016
Densité de la population	388,4	397	159,9	104,9	2011	2016
Taux annuel de variation de la population entre 2011 et 2016	/	0,4	0,4	0,4	2011	2016
Indice de vieillissement	73,6	81,8	97,4	79,2	2011	2016

Source : Insee, RP 2016

ODD 1



PAS DE PAUVRETÉ

CONTEXTE

Ce premier objectif vise à lutter contre ces inégalités, il favorise l'accès à l'emploi et aux services de base (soins médicaux, logement, éducation...), l'accès aux ressources pour tous.

Les Bouches-du-Rhône disposent d'atouts exceptionnels dans un très large éventail de domaines. Pourtant, quelques chiffres indiquent que le département souffre d'un retard certain par rapport à des territoires comparables. Concernant l'emploi, le chômage est supérieur à la moyenne régionale et on constate un déficit d'emplois salariés estimé à 60 000 sur le seul territoire de la métropole, un solde d'actifs négatif et un déficit d'entreprises de taille intermédiaire (ETI). On constate des inégalités au sein même du territoire, ainsi, Aix-en-Provence polarise des populations aux revenus élevés voire très élevés.

Au sein du Département, le plan de prévention de lutte contre la pauvreté vise à répondre aux défis de ce premier objectif.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
Indicateurs ODD1						
Taux de pauvreté monétaire	18,1 %	18,5 %	17,2 %	14,7 %	1 ^{ère} année dispo 2012	2016
Taux de chômage au sens BIT	11,8 %	10,5 %	10,1 %	8,4 %	T1 2014	T1 2019
Taux d'emploi (parmi les 15-64 ans)	58,9 %	59,4 %	61,2 %	63,9 %	/	2016
Montant des aides sociales accordées pour le secours aux adultes, les chèques d'accompagnement personnalisé (CAP), Allocations mensuelles de l'Aide Sociale à l'Enfance (AMASE) et aide d'urgence régie ASE.	6 653 476 €* 7 262 923 €	/	/	/	2013	2018
Niveau de vie médian	Année N 2015 voir annexe 1					

Sources : Insee Fichier localisé fiscal et social (Filosophi) 2016; enquête emploi en continu, RP 2016 - Direction Générale Adjointe de la Solidarité

*Important //comparaison : en 2013 les chèques d'accompagnement personnalisé n'existaient pas. Le chiffre indiqué tient compte seulement des régies Ase AMASES (5 186 157 €) et des régies secours adultes (1 467 319 €).

ILLUSTRATIONS

🔗 Réduction des inégalités financières



Cette action regroupe des actions à vocation individuelle et collective. Elles visent à la réduction des inégalités financières en apportant un soutien sur le plan financier aux ménages du département. Pour cela, plusieurs dispositifs sont proposés aux travailleurs sociaux : les allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance, les secours aux adultes et les classes transplantées, les allocations RSA.

En 2018, le montant total des dépenses brutes de fonctionnement au titre de l'action sociale et de la prévention médico-sociale s'élève à 1 463 352 993 €.

🔗 Soutenir l'insertion par l'activité économique (IAE)



La spécificité de l'IAE est la prise en charge d'un public en grande difficulté éloigné du monde du travail et ce au travers d'une activité salariée assortie d'un accompagnement socioprofessionnel visant la levée des freins sociaux faisant écran à son insertion professionnelle pérenne.

Le Département, avec l'État, est un acteur majeur de l'IAE en participant à la prise en charge financière des salaires et de tutorat proposé pour cet accompagnement.

De nombreux chantiers d'insertion ont pour support des activités favorisant le développement durable, particulièrement intéressant pour le public : production et vente de fruits et légumes biologiques, protection des espaces verts et espaces forestiers, ressourcerie, tri et revente de vêtements, récupération de cartons, etc.

En 2018, 79 chantiers d'insertion ont été soutenus financièrement sur tout le territoire et 1 500 bénéficiaires du RSA sont inscrits dans une structure IAE.

ODD 1



PAS DE PAUVRETÉ

ProxiDon

Chaque année dans les Bouches-du-Rhône, 163 000 tonnes de denrées alimentaires sont jetées. Dans le même temps, les associations caritatives ont du mal à couvrir les besoins des personnes défavorisées. Devant cette situation, le Département s'est immédiatement associé au projet ProxiDon porté par la Banque Alimentaire pour lutter contre le gaspillage alimentaire et la précarité. Le principe est simple : ProxiDon est une application numérique qui permet aux commerçants de proximité de donner leurs denrées alimentaires encore consommables aux associations caritatives les plus proches.

Ce service permet donc aux associations de compléter leurs stocks alimentaires localement et gratuitement au profit des plus démunis. La Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône c'est 10 salariés et 140 bénévoles, 200 associations et CCAS partenaires, 50 000 personnes bénéficiaires, soit 5,3 millions de repas distribués en 2016.

Aides au développement du logement social

Le Département apporte son soutien à la production de logements locatifs sociaux pour accroître l'offre nouvelle en logements sur des territoires déficitaires tout en préservant la mixité sociale de l'habitat. Il agit notamment sur deux axes :

- La réhabilitation de logements locatifs sociaux : le Département apporte son soutien à la réhabilitation par les organismes HLM de leur patrimoine locatif conventionné (à l'exclusion de travaux relevant de l'entretien courant). Il participe au financement des travaux favorisant les économies d'énergie ainsi que l'adaptation des logements et immeubles à l'âge ou au handicap.
- L'aide aux communes pour des acquisitions foncières et immobilières en faveur du logement social : le Département apporte son soutien aux communes et aux groupements de communes de moins de 100 000 habitants qui souhaitent réaliser des acquisitions foncières et immobilières destinées à développer le logement social (s'inscrivant dans une démarche de mixité sociale ou de requalification urbaine, notamment en centre ancien). Ces aides départementales varient de 20 % à 60 % du montant HT de la dépense subventionnable en fonction de l'intérêt du projet.

LE DÉPARTEMENT SOUTIENT **ProxiDon**

LA PLATEFORME SOLIDAIRE CONTRE
LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Banque Alimentaire
des Bouches-du-Rhône

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

ODD 2



FAIM "ZÉRO"

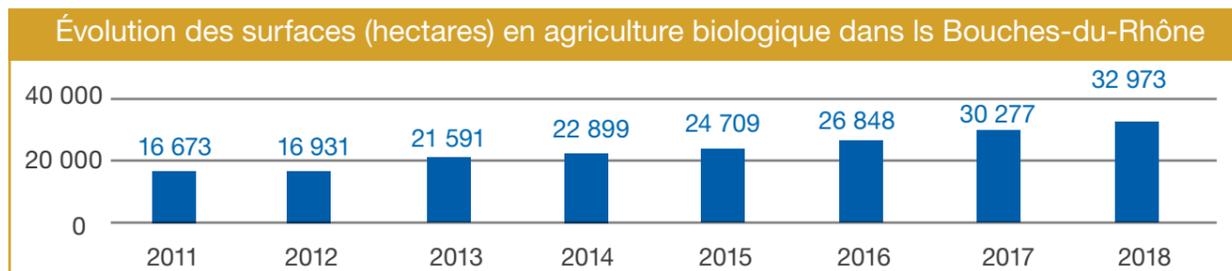
CONTEXTE

L'atteinte des cibles de l'ODD 2 relève de défis majeurs : la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et la préservation des ressources, ou encore un développement économique responsable. Pour y répondre, le Département met en place des actions variées autour notamment des politiques publiques agricoles et halieutiques qui convergent vers des objectifs de résilience sanitaire, environnementale, climatique, économique et sociale.

L'ODD 2 vise à l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients. L'ODD 2 ne pourra être atteint que si les cibles de plusieurs autres ODD sont également atteintes, notamment l'ODD 6 et 12. Le Projet Alimentaire Territorial répond à de nombreux objectifs fixés par cet ODD.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
Indicateurs ODD2						
Part des surfaces (SAU : surface agricole utile) en agriculture biologique	**17 %	*23 %	*19,6 %	7,5 %	2013	2018
Nombre d'exploitations de haute valeur environnementale (HVE)	/	4	29	1 518	/	2019
Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants en moyenne section de maternelle	/	11 %	Données disponible pour les grandes sections de maternelle	Données disponible pour les grandes sections de maternelle	/	2018



Sources : Agence bio, Agreste Paca, ministère de l'Agriculture et de l'alimentation – Direction Générale Adjointe de la Solidarité
 * uniquement les surfaces certifiées Bio
 ** calculer par rapport à une SAU légèrement supérieure en 2013 (151 614 hectares) par rapport à 2018 (139 189 hectares)

ILLUSTRATIONS

Plan Alimentaire Territorial (PAT)

“De la terre à l'assiette”, l'objectif du Projet Alimentaire Territorial est de rapprocher, autour de l'alimentation, les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs pour répondre aux enjeux économiques et d'emploi mais aussi environnementaux, sociaux, et de santé publique de notre territoire. Son but principal est de dynamiser l'agriculture de notre département tout en favorisant une alimentation



locale de qualité pour nos habitants et nos visiteurs. Le PAT des Bouches-du-Rhône, co-piloté par la Métropole Aix-Marseille Provence et le Pays d'Arles, en collaboration étroite avec le Département et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, est le plus important PAT de France en termes de superficie, de population et d'enjeux. Il a été soutenu par le Département en 2017 et 2019 et depuis plusieurs actions issues de ce projet ont été initiées, comme encourager la création de réseaux de distribution de produits agricoles locaux, soutenir la modernisation des Marchés d'Intérêt National de Marseille et Châteaurenard ou encore accompagner le développement de l'approvisionnement local en restauration scolaire.

Chèque resto-collège

Ce dispositif permet de participer d'une part à la baisse du coût de la scolarité pour les familles en difficulté, d'autre part de favoriser l'accès à un repas équilibré pris au sein de l'établissement. Récurrent depuis de nombreuses années, plus de 16 000 collégiens bénéficient chaque année d'une aide (1/2 pensionnaires et boursiers, si au moins 4 repas/semaine) pour l'ensemble des collèges publics et privés du département.

En 2018, 270 €/an et par élève ont été versés aux établissements pour déduction de la facture de demi-pension des familles. Ce montant a été diminué à 252 € depuis la mise en œuvre de la demi-pension pour tous au 1^{er} janvier 2019, soit plus de 4 000 000 €.

ODD 2



FAIM "ZÉRO"

📌 Développement d'une alimentation saine et équilibrée

À travers cette action, le Département souhaite agir sur les objectifs suivants :

- Promouvoir une alimentation équilibrée, structurée et de qualité garante d'épanouissement personnel et de bonne santé,
- Favoriser l'achat de fruits et légumes de saison et du terroir à travers l'attribution d'une subvention aux collèges qui le souhaitent,
- Initier une démarche citoyenne de formation du consommateur, de respect de l'environnement et de lutte contre le gaspillage à travers des actions éducatives.

Pour cela, 3 services sont impliqués :

1- Service Conseil Métiers des Collèges : élaboration et présentation aux collèges de la charte La Provence dans mon assiette, conseils aux collèges sur équipements et fonctionnement cuisine et demi-pension, vérification et respect des normes sanitaires, lien avec la Chambre d'agriculture pour la plateforme Agrilocal, (aide à l'achat de fruits et légumes de proximité).

2- Service des Personnel Agents Techniques Territoriaux : gestion des agents techniques des collèges sous la responsabilité du Département, notamment des chefs cuisine, seconds de cuisine et agents polyvalents.

3- Service des Actions éducatives : gestion comptable de la subvention "Manger autrement au collège" (MAC), pour l'aide à l'achat de fruits et légumes de proximité, pilotage des actions éducatives (AE) dans les collèges proposées par le Département en lien avec l'éducation à une alimentation saine, participations aux actions menées par les établissements, en lien avec ce thème.

Nombre de collèges et subventions MAC en 2018 :

100 collèges pour la subvention MAC / 756 882 €

AE dans les collèges en rapport avec ce thème : 102 classes sensibilisées pour 46 000 €.



📌 Le Conseil départemental impliqué dans le Programme européen "Life Intégré Déchets"

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit en juin 2018 le Département dans le programme d'accompagnement des territoires intitulé "Life Intégré Déchets" porté par l'Europe et l'ADEME. Il s'agit d'un levier important qui accompagne l'engagement du Département à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Le Département a déposé un projet d'action dans le cadre de ce programme LIFE pour un montant global de 900 000 € réunis autour de deux axes principaux :

1/ La mise en place du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire (600 000 €)

- Équipement des collèges en cellules de refroidissement pour permettre la réutilisation des excédents de production,
- Sensibilisation et formation des équipes de production (chefs de cuisine et seconds de cuisine) à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les différentes étapes : achats, production, gestion, distribution...
- Sensibilisation des élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2/ L'optimisation de la gestion des volumes des déchets dans les collèges (300 000 €)

- Équipement de 10 collèges pilotes (compacteur, chariots, aménagements de locaux...) en vue d'améliorer la gestion du volume et des flux des déchets.
- Élaboration d'un référentiel des collèges pour le tri, la valorisation et la maîtrise du volume des déchets.
- Accompagnement au changement des pratiques induit par la législation en matière de gestion des déchets des collèges (réduction, tri, valorisation).

De plus, la lutte contre le gaspillage alimentaire ne se limite pas aux seules actions dans les collèges et fait aussi écho à l'action ProxiDon (ODD1).

ODD 3



BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

CONTEXTE

Le troisième objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant l'accès aux soins, la santé maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Ces enjeux sanitaires pourront être réalisés à condition de mettre en place des systèmes de prévention visant la réduction des comportements déviants ainsi que tout facteur de risque pour la santé, d'assurer un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé, de soutenir la recherche et le développement de vaccins et de médicaments.

Cet ODD vise également à l'épanouissement des habitants, en passant par la pratique d'activités sportives et culturelles, la réduction des nuisances sonores.

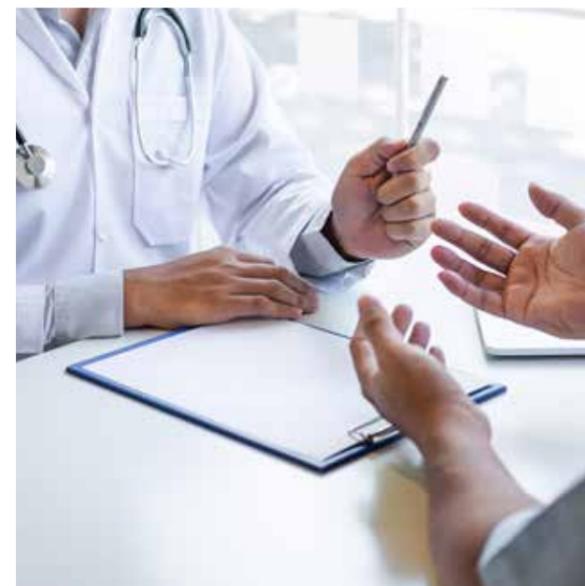
LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
Indicateurs ODD3						
Découverte de séropositivité VIH /nombre de personnes dépistées	43/23168*	32/20247*	/	6000/5600000**	2013	2018
Part des bénéficiaires de la CMU-C par rapport à la population totale	10,4 %	11,6 %	9,1 %	7,6 %	2013	2018
Part des bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS) par rapport à la population totale	/	3,3 %	3 %	2,4 %	/	2018
Part des bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapés (AAH)	2,6 %	3 %	3,2 %	3,0 %	2013	2018
Équipement et personnels en santé-social	Tableaux (voir annexe 2)					
Nombre de points de consultations fixes des services de PMI	94	94	/	/	2013	2018
Nombre de bilans de santé des enfants de 3 à 4 ans	22500	22640	/	/	Année scolaire 2012-2013	Année scolaire 2017-2018
Nombre d'actions en faveur des mères (consultations pré et postnatales, visites à domicile)	/	11882	/	/	/	2018

Sources : Data caf 2018, Fonds CMU statistiques 2018, Insee : base BPE 2018 – Direction Générale Adjointe de la Solidarité
 *43 VIH pour 23 168 personnes dépistées - 32 VIH pour 20 247 personnes dépistées
 **pour l'année 2017

ILLUSTRATIONS

- Accès aux soins, soutien aux équipements de santé dans les hôpitaux publics.
- Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé et en PMI/Lutte contre le cancer, prévention et dépistage et soins de support en oncologie.



Le Département a développé une politique volontariste en matière de santé en subventionnant les hôpitaux et les associations tout en intensifiant ses compétences déléguées par l'Agence Régionale de Santé. Le Département finance la prévention des cancers et soutient des réseaux de santé et de prévention. La direction (PMI) a instruit 31 M€ de subvention d'équipement aux hôpitaux. Elle travaille en réseau avec tous les acteurs du domaine, ARS, médecins, mairies, comités de coordination, réseaux, associations, médecines universitaire et scolaire et médecine du travail sur la politique sanitaire et la réalisation d'actions auprès du public dans le département.

- Vaccinations des plus de 6 ans - actions dans et hors les murs/Dépistage de la tuberculose - actions dans et hors les murs/Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic VIH, Hépatites, IST - actions dans et hors les murs

Le Département a choisi de conserver ces trois compétences déléguées par l'ARS. Il s'agit d'offrir aux Provençaux un accès simple et gratuit à la vaccination grâce à une équipe dédiée qui se déplace dans le département pour protéger les plus précaires et prévenir les risques d'épidémie. En 2018, 780 consultations ont été réalisées.

Les neuf Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) offrent eux aussi un accès facilité à l'information, à la prévention et à la prise en charge de toutes maladies sexuellement transmissibles. Les équipes vont aussi à la rencontre des publics en étant présentes lors d'actions hors les murs, notamment sur des événements festifs.

En 2018, les CeGIDD ont assuré 46 294 consultations et réalisé avec la protection maternelle 662 séances d'information / formation / dépistages hors les murs.

Les cinq Centres de Lutte Anti Tuberculeuse (CLAT), assistés d'une unité mobile de radiologie (UMR), coordonnent la lutte antituberculeuse au niveau départemental en réalisant des consultations, en proposant aux populations exposées un service gratuit et accessible de dépistage et de traitement de la tuberculose et en réalisant un important travail de traitement des signalements. En 2018, 11 589 consultations ont été réalisées.

ODD 3



BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Accès aux équipements sportifs



Le dispositif "HTS" (Hors Temps Scolaire) consiste en l'ouverture des équipements sportifs départementaux des collèges en dehors du temps scolaire via une mise à disposition contractualisée aux associations du secteur, et soumise à l'accord du conseil d'administration de l'établissement concerné.

Depuis 2015, le Département s'est engagé à favoriser une pratique sportive pour tous sur tout le territoire. Le public est multigénérationnel.

Ce dispositif a également été développé pour optimiser l'utilisation des équipements sportifs départementaux, à savoir 32 collèges potentiels. En 2018, 26 collèges étaient ouverts, ils ont accueilli 5 804 bénéficiaires et 139 associations bénéficiaires.

Soutien au développement de la recherche médicale

Le Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM) est une entité affiliée à l'INSERM, au CNRS et à l'Université Aix-Marseille. Ce centre a pour objectif de comprendre la complexité du cancer et de mettre au point de nouvelles stratégies thérapeutiques et de diagnostics du cancer. Il est composé de 16 équipes de recherches installées sur deux sites : l'Institut Paoli Calmette (IPC) où 200 personnes travaillent sur le cancer du sein et les leucémies, et Luminy où 50 personnes travaillent sur le cancer du pancréas.

Le Projet Fight Cancer, inscrits au CPER 2015-2020 et d'un coût total estimé à 9,03 M€, vise à la construction et à l'équipement d'un bâtiment de recherche. Le Conseil départemental, conformément à la convention d'application du CPER, apporte une contribution de 1 280 000 €, soit 14,2 % de la subvention globale.



ODD 4



ÉDUCATION DE QUALITÉ

CONTEXTE

Le quatrième objectif vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les revenus, la réduction des inégalités entre les élèves. Il permet également l'accès aux outils numériques à tous, l'éducation au développement durable, les formations et programmes adaptés. L'ODD4 appelle aussi à la construction et à l'amélioration des infrastructures éducatives.

Le Département a engagé un plan d'envergure en matière d'éducation, pour les années 2017 à 2027. Baptisé Plan Charlemagne, ce plan a pour ambition d'offrir aux jeunes de Provence, un cadre d'apprentissage serein et motivant, favorable à leur réussite éducative. Au-delà des obligations réglementaires, c'est une politique globale qui encourage l'engagement citoyen responsable de son environnement, favorise l'insertion et contribue à l'épanouissement des jeunes générations.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
Indicateurs ODD4						
Élèves et enseignants du 1 ^{er} cycle - au collège - au lycée	Voir annexe 3					
Étudiants-enseignants dans l'enseignement supérieur	Voir annexe 3					
Thèses soutenues à l'Université d'Aix-Marseille	903	904	/	/	2013	2018
Nombre de bénéficiaires de la carte "Collégien de Provence"	/	82055	Dispositif Direction	Dispositif Direction	/	2018
Taux de scolarisation par âge	Voir annexe 3					
Niveau de formation suivie par les personnes en formation initiale	Voir annexe 3					
Diplômes par niveau	Voir annexe 3					

Sources : Data gouv éducation, état de l'académie 2018/2019, MESRI-DGESIP-DGRI-SIES, ORM Paca, Insee Rp 2016
Direction Générale Adjointe de l'Équipement et du Territoire

ILLUSTRATIONS

■ Distribution d'un "Kit d'entrée dans les années collèges" à tous les élèves de 6^e comprenant le matériel de base



Les objectifs de ce dispositif sont d'accompagner de manière volontariste les quelque 26 000 collégiens de 6^e des établissements publics et privés sous contrat avec le Département en participant à la baisse du coût de la scolarité pour les familles, d'attribuer une aide en nature aux familles de ces collégiens afin que chacun soit équipé avec des fournitures de qualité, sélectionnées selon les recommandations de l'Éducation nationale et les besoins des collégiens, et enfin de souligner l'importance de l'entrée dans les "années collège" qui se termineront avec l'obtention du diplôme national du Brevet.

Cette distribution a été mise en œuvre à partir de la rentrée 2018. À la rentrée 2019, le Département renouvelle la distribution d'un kit de fournitures scolaires d'une valeur de 60 € à tous les enfants entrant en 6^e dans l'ensemble des 188 collèges publics et privés sous contrat.

■ Équipement des établissements en matériels adaptés à tous

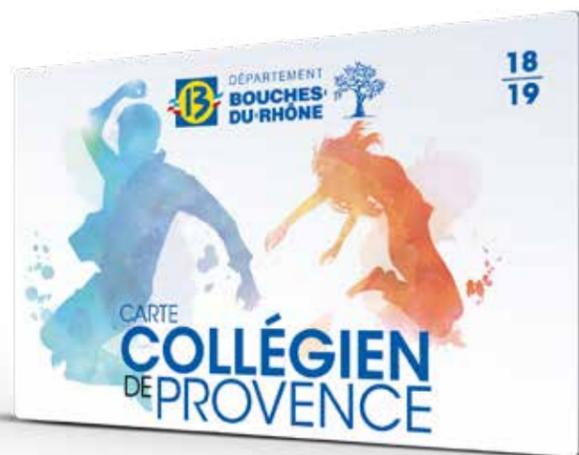
Dispositif mis en place dans le cadre du Plan Charlemagne, cette action a pour objectif d'améliorer la situation des élèves dans les collèges notamment pour les collégiens en situation de handicap. Le Département a équipé les 131 collèges publics sous sa responsabilité en mobiliers innovants, adaptés aux nouvelles méthodes pédagogiques et besoins spécifiques : fauteuils et tables sur roulettes ; mobiliers adaptés pour les PMR, selon les demandes des collèges.

ODD 4



ÉDUCATION DE QUALITÉ

Création d'une carte "Collégien de Provence"



La carte Collégien de Provence est un portefeuille numérique à destination des collégiens avec 50 € dans le domaine du soutien scolaire pendant les vacances scolaires, sur des stages collectifs d'au moins 2 jours et 100 € dédiés aux loisirs sportifs et culturels. Une carte permettant durant toute l'année de bénéficier de pourcentages de réductions et de bons d'achat auprès d'enseignes nationales et des commerçants de notre département. Une carte qui permet aussi aux collégiens d'accéder gratuitement à de grands événements sportifs et culturels (Open 13 de Provence, ...). Ce nouveau format vient renforcer les aides existantes à destination des collégiens du département.

Depuis sa création en 2013, 362 348 cartes ont été distribuées. En 2018, on estime le nombre de partenaires à 2 164 et une utilisation globale de 41 % contre 31 % en 2013 à son lancement.

Soutien au développement de l'enseignement supérieur

En 2015 le Département des Bouches-du-Rhône a défini une nouvelle stratégie en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Le but étant de contribuer à une diffusion toujours plus large de la culture scientifique, de faciliter l'accès pour toutes et tous à l'enseignement supérieur et de soutenir l'enseignement supérieur et la recherche dans les Bouches-du-Rhône tant en matière d'infrastructures immobilières que d'équipements de recherche.

Dans cette optique le Département va mettre en place un Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique 2019-2021 (SDDUS). Le SDDUS des Bouches-du-Rhône se développe sur trois axes d'interventions :

- La promotion de la culture et de l'enseignement scientifique pour le plus grand nombre ;
- La participation à la création de centres de recherche et d'enseignement fonctionnels et attractifs ;
- Le soutien aux étudiants.

Plateforme stage collégiens (4^e et 3^e) – Explorateur des métiers Stage découverte 13

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

STAGE DE DÉCOUVERTE DE 3^e

Ta première expérience de la vie professionnelle

LE DÉPARTEMENT PRÉPARE L'AVENIR DES COLLÉGIENS

- Les collégiens de 3^e doivent faire un stage d'observation mais trop de collégiens ne trouvent pas le stage espéré.

LA PLATEFORME DE STAGE DU DÉPARTEMENT C'EST :

- Un outil simple et rapide pour accéder à des offres de stage dans tout le département
- Une opportunité pour tous les collégiens de 3^e de découvrir des métiers méconnus

Retrouvez les offres sur stagedecouverte13.fr

Dans le cadre du Plan Charlemagne, une réflexion globale est menée sur l'accompagnement des collégiens dans leur choix d'orientation, le rapprochement avec le monde professionnel et la recherche de stages pour les élèves des classes de 3^e.

Il s'agit notamment :

- D'informer les collégiens sur les métiers et filières, notamment ceux en tension ;
- Faciliter les mises en lien entreprises/élèves en vue du stage d'observation de 3^e ;
- Préparer les élèves à leur stage en entreprise ;
- Travailler sur les représentations et la mixité professionnelle.

Chiffres 2018/2019 :

- 30 000 connexions pour l'explorateur des métiers
- 780 offres
- 1 580 candidatures déposées
- 420 abouties.

ODD 5



ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

CONTEXTE

Le cinquième objectif concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles. Les cibles définies concernent : la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes, l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs. Il participe à la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques au prisme du genre et encourage la mise en place de politiques dédiées à la lutte contre les inégalités qui subsistent et nécessitent des mesures positives en faveur des femmes.

Au sein du Département, le rapport de situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes montre le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
	Indicateurs ODD5					
Personnes en emploi par sexe, condition d'emploi et temps de travail	Voir annexe 4					
Taux d'activité hommes et femmes (15-64 ans)	F : 65,1 € H : 73,3 € T : 69,1 €	F : 66,9 € H : 73,7 € T : 70,2 €	F : 68,8 % H : 75,5 % T : 72,1 %	F : 71,1 € H : 76,9 € T : 76,9 €	2011	2016
Écart des salaires nets entre les hommes et les femmes / Salaire net moyen <small>*Diplômes par niveau</small>	E : 13,8 € H : 15 € F : 12,1 €	E : 14,5 € H : 15,8 % F : 12,7 %	E : 14 % H : 15,2 € F : 12,3 €	E : 14,6 € H : 15,7 € F : 13 €	2012	2015
Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2016	Voir annexe 4 (année n de référence 2016)					

Source : Insee, RP 2016, DADS 2015, 2012
*F : femme, H : homme, T : tous

Nombre de femmes occupant des postes d'encadrement au sein de la collectivité			
FEMMES	% FEMMES	HOMMES	% HOMMES
131	53,91 %	112	46,09 %

Source : Bilan social de la collectivité 2018

ILLUSTRATIONS

Aménagement de sanitaires et vestiaires hommes et femmes lors de rénovations

Afin de favoriser la mixité croissante au sein des équipes œuvrant pour et avec la collectivité, chaque site construit ou rénové prévoit des aménagements et des équipements adaptés aux femmes et aux hommes. Quelle que soit la politique publique concernée, chaque projet de travaux tient compte de cette nécessité d'accueil et de confort pour toutes et tous.

Conseil départemental des Jeunes de Provence



Créé en 2017, le Conseil départemental des Jeunes regroupe 58 jeunes conseillers départementaux représentant les 29 cantons du département. Comme leurs homologues de l'exécutif départemental, les jeunes élus répondent au principe de parité : une fille / un garçon. La durée du mandat des conseillers est de deux ans.

L'objectif de ce dispositif est d'éclairer la jeunesse sur les missions dévolues au Département et d'expliquer le rôle d'un conseiller départemental. Ce dispositif permet de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République et de les rapprocher des institutions, en

les impliquant dans le processus de décision.

Durant leur mandature, les conseillers travaillent sur des thématiques telles que la jeunesse et l'éducation : "cadre de vie", "accès aux loisirs" et "citoyenneté". Ils se réunissent 6 fois en assemblée plénière durant leur mandature. En 2018, 170 collégiens intégraient le CDJ sont 58 % de filles.

Comité d'Orientation et de Lutte contre les Discriminations

Par délibération du 31 mars 2017, le Département des Bouches-du-Rhône a mis en place le Conseil d'Orientation et de Lutte contre les Discriminations (COLD). Les objectifs de cette instance consultative visent d'une part à établir un dialogue avec les acteurs des domaines ciblés comme prioritaires par la collectivité en matière de lutte contre les discriminations et notamment, la lutte pour l'égalité homme-femme, et d'autre part à aider à lutter contre les stéréotypes et faire reculer les discriminations.

Le COLD travaille à l'émergence de propositions alimentant le processus décisionnel de la collectivité et pouvant, si elles sont retenues, être mises en œuvre par le Département.

Sur les 33 structures représentées au COLD, 16 sont inscrites à l'atelier égalité homme-femme.

Sur l'année 2017/2018, cet atelier a proposé 10 pistes d'actions, dont 4 ont été retenues pour être mises en œuvre par la collectivité.

ODD 6



EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

CONTEXTE

Cet ODD appelle à la gestion durable des ressources en eau, la protection et la restauration des écosystèmes, la qualité de l'eau. Il prend en compte également la réduction du nombre de personnes souffrant de la rareté de l'eau et un accès universel et équitable à l'eau potable.

L'ODD 6 est transversal : il touche à la fois à la santé, à l'hygiène, à l'alimentation, à l'éducation, à l'environnement et au climat. Autrement dit, agir pour l'eau et l'assainissement, c'est agir aussi sur d'autres cibles des ODD. En 2013, en France, seule la moitié des eaux de surface (cours d'eau, lacs et eaux littorales) et 67 % des eaux souterraines sont en "bon état chimique", c'est à dire respectant les normes de qualité pour les principaux polluants.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
	Indicateurs ODD6					
Rendement des réseaux d'eau potable	82,3 %	75,4 %	/	79,6 %	2010	2015
Prélèvement en eau selon les grands usages	Voir annexe 5				2012	2016
Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	63 %	/	/	/	2013	Tous les 6 ans
Nombre de captages protégés	65/94	77/95	/	/	2013	2018
Le nombre de masses d'eau utilisées par le Département qui font l'objet d'une démarche concertée	10	13	/	/	2013	2018

Source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement (chiffres 2015); BNPE prélèvement en eau selon les usages, 2016 et 2012
Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire

ILLUSTRATIONS

Création d'un forage d'eau brute pour l'arrosage du jardin Hortus

Le jardin Hortus créé par le Musée départemental Arles antique était arrosé depuis son ouverture au public en 2010 avec de l'eau de ville. Soucieuse d'économiser les fonds publics, la direction du musée a demandé à la Direction de la Maintenance et de l'Exploitation de trouver une solution pérenne. Un forage a donc été creusé au printemps 2018 pour y raccorder le système d'arrosage du jardin.

La collectivité espère ainsi réaliser une réduction des dépenses de fonctionnement (factures d'eau) dès le second semestre 2018.

Avec ses toilettes sèches et maintenant son forage, le jardin aspire à devenir éco-responsable.

Amélioration de la qualité écologique des masses d'eau côtières

Le contrat de milieu fixe pour la rivière, la baie ou le littoral des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoit de manière opérationnelle les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs en 5 ans.

Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : Préfet, Office de l'Eau, collectivités locales, et les acteurs du territoire concerné.

Sur les Bouches-du-Rhône, plusieurs contrats sont en cours d'exécution, comme par exemple : le Contrat de rivière du Bassin Versant de l'Huveaune, le Contrat de rivière du Bassin Versant de l'Arc, le Contrat d'étang de l'Étang de Berre et bien d'autres encore.

Le Conseil départemental est un partenaire incontournable de ces contrats de milieu. En effet il en est le principal financeur après l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, et apporte une aide importante aux communes sur les projets concernant la gestion de l'eau. De ce fait, il joue un rôle conséquent dans la gestion du cycle de l'eau et dans l'amélioration de la qualité écologique des masses d'eau côtières.

Prenons par exemple le Contrat de rivière Huveaune : le programme d'actions du Contrat de rivière (responsable en partie de la qualité écologique et sanitaire des masses d'eau côtières de la baie de Marseille) est mis en œuvre sur 6 ans, et se décompose en deux phases : la première de 2015 à 2018 et la seconde de 2019 à 2022. Pour la phase 1, le Conseil départemental a financé à hauteur de 20,5 % les travaux menés sur cette rivière.

ODD 6



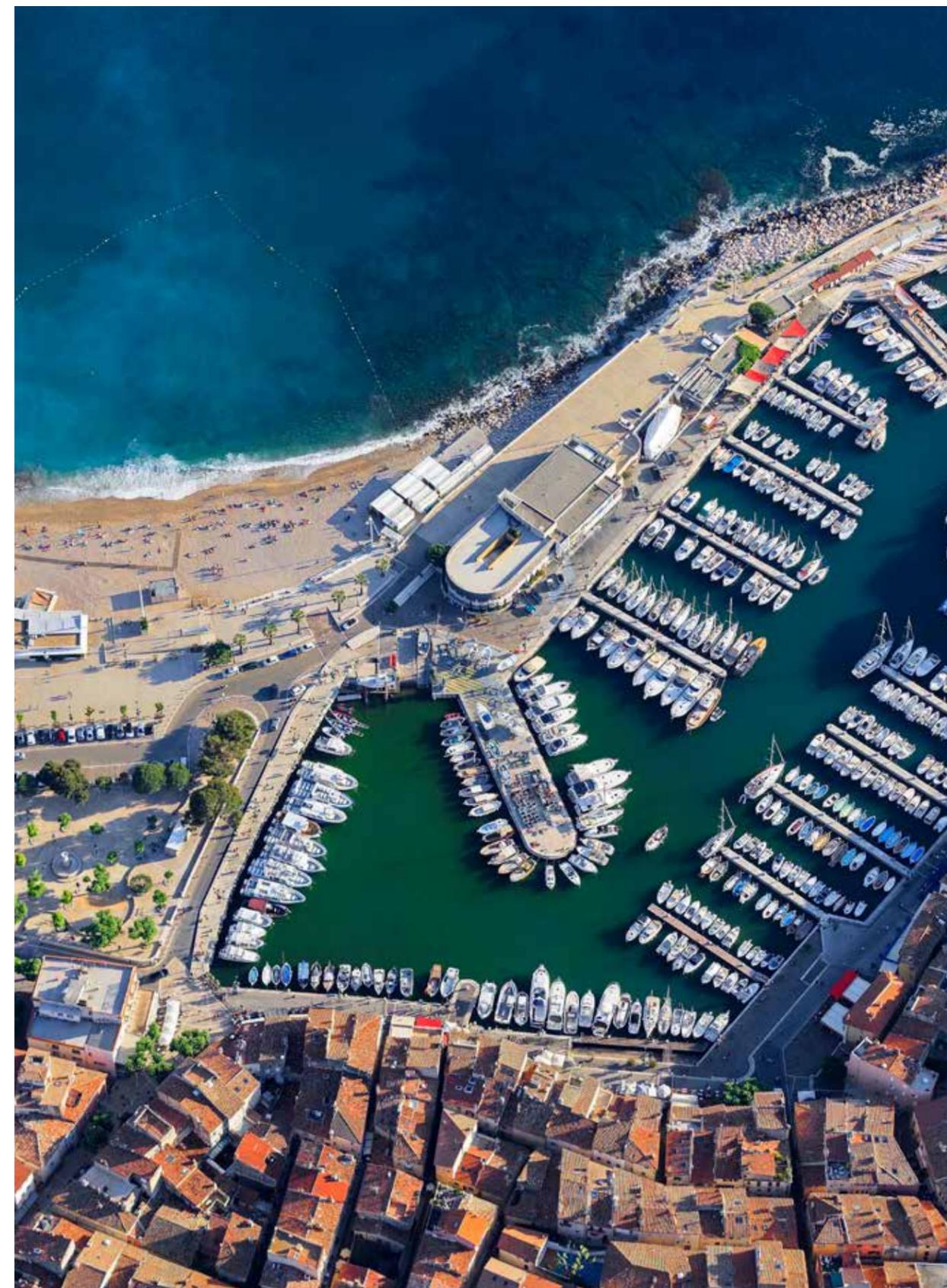
EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Aides aux communes - Soutien aux collectivités pour la gestion de l'eau potable

Le Département subventionne les communes et groupements de communes sur toutes les dépenses d'investissement relatives aux études, schémas et travaux en vue de la réalisation des objectifs suivants :

- Gérer l'eau et les milieux aquatiques (cours d'eau, étangs, zones humides, nappes phréatiques, littoral),
- Protéger et prévenir contre les inondations,
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et préserver la ressource sur la base d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable mis en place en 2001,
- Optimiser le traitement des eaux usées et pluviales.

Cette subvention est à hauteur de 20 % à 60 % du coût HT en fonction de l'intérêt du projet, de son volume financier, mais aussi de la population de la commune ou du groupement bénéficiaire, de son potentiel fiscal et de son effort fiscal.



ODD 7



ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

CONTEXTE

Le septième ODD est au centre des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain, tant en termes de santé que de qualité environnementale. De nombreuses politiques publiques sont mises en œuvre pour encourager la sobriété et l'efficacité énergétique (bâtiments certifiés basse consommation et haute qualité environnementale, véhicules propres...) ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel. Cet ODD constitue une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.

Cet ODD se fixe pour objectif de doubler la part de sa consommation énergétique finale couverte par les énergies renouvelables d'ici 2030. Pour le Département, il se traduit par la réalisation de plusieurs objectifs tels la construction d'éco-quartier (Euromed), la participation du Département aux travaux énergétiques des particuliers, l'amélioration de la consommation des bâtiments départementaux. Depuis 2018, l'Hôtel du Département consomme 100 % d'énergie verte.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
	Indicateurs ODD7					
Nombre de constructions au standard BEPOS		5	/	/		2018
Part des énergies renouvelables dans la production énergétique dans le département	27,5 %	24,0 %	65,4 %	/	2012	2017

Sources : Direction Générale Adjointe de l'Équipement et du Territoire - Direction Générale Adjointe de la Solidarité

ILLUSTRATIONS

Des bus 100 % électriques

Afin d'améliorer la qualité de l'air dans le département, en 2017, le Département a accordé à la Métropole Aix-Marseille-Provence, une subvention pour la réalisation de l'Aixpress, Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et le pôle d'échanges du Krypton à Aix-en-Provence. Cette ligne de 7,2 km relie plusieurs pôles d'échanges et parcs relais, elle dessert les grands quartiers d'habitat social d'Aix-en-Provence, le centre-ville et les facultés. Avec une fréquence de passage de 7 minutes à l'heure de pointe, le BHNS affiche une meilleure performance que celle des lignes actuelles sur cet axe, fortement pénalisées par la congestion aux heures de pointe. Afin d'exploiter cette ligne au moyen d'une flotte de véhicules propres, réduisant les émissions polluantes et autres nuisances, tout en garantissant un niveau élevé de performance énergétique, le Département a attribué à la RDT, qui exploite cette ligne pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, une subvention de 7,5 M€, soit 50 % du coût de l'opération qui concerne :

- 15 autobus 100 % électriques de 12 mètres ;
- mise en place d'un dispositif de recharge pour le remisage ;
- mise en place d'un dispositif de recharge rapide sur les deux terminus de la ligne ;
- réalisation de travaux d'intégration sur le centre de maintenance.

Depuis sa mise en service, cette ligne est fréquentée chaque jour par 11 à 12 000 voyageurs.



ODD 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Prime Air bois

Afin de contribuer de manière concrète à la réduction des émissions de particules fines dans l'atmosphère, le Conseil départemental a mis en place avec l'ADEME la Prime Air Bois.

Lancé en octobre 2018, ce dispositif vise à encourager le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois datant d'avant 2002, par des appareils performants (labellisés Flamme Verte 7*), au moyen d'un fonds d'aide aux particuliers pouvant aller jusqu'à 1 000 €. L'objectif de ce dispositif est de changer 4 170 équipements à l'horizon 2022.

Provence Éco-Rénov

Le dispositif Provence Éco-Rénov est une aide octroyée par le Département aux propriétaires occupants de leur résidence principale sans condition de ressources, afin de réaliser des travaux d'amélioration de l'isolation du bâti et le chauffage (à l'exception du chauffage aux bois). Depuis sa création en 2016 le dispositif a permis à 3 563 foyers de réaliser des travaux. En 2019, dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Lutte contre l'Habitat Indigne et dégradé, l'aide Provence Éco-Rénov a été doublée et peut représenter 50 % du montant des travaux éligibles plafonné à 6 000 € (contre 3 000 € en 2018) si le logement fait partie d'un PEI sur Marseille.



 **Provence Éco-Rénov**

JUSQU'À **6000€**
D'AIDE POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT





-1 000€

pour l'installation d'un insert ou d'un poêle à bois*

POUR RÉDUIRE LA POLLUTION DE L'AIR, NOUS RÉDUISONS VOTRE FACTURE

*Avec la Prime "Air Bois", le Département et l'ADEME aident jusqu'à hauteur de 1 000 euros les particuliers pour l'installation d'un équipement de chauffage au bois labellisé Flamme verte 7 étoiles par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement.

PLUS D'INFORMATIONS SUR DEPARTEMENT13.FR

ODD 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

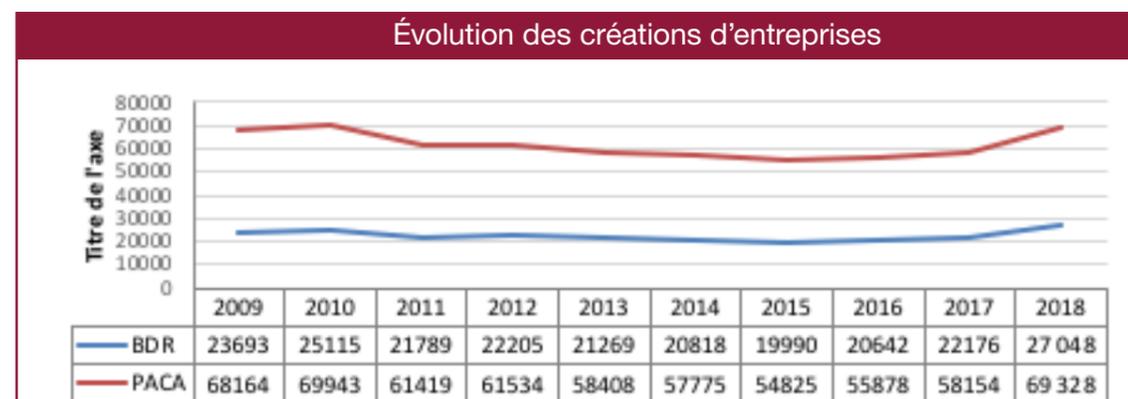
CONTEXTE

Cet objectif s'attarde sur l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagné d'une montée en compétences sur les emplois "durables" et le tourisme durable.

L'emploi est l'un des défis majeurs des prochaines années, lorsqu'on sait que le taux de chômage dans les Bouches-du-Rhône avoisine les 11 % contre 8,7 % pour la France.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
	Indicateurs ODD8					
Taux d'emploi	Voir ODD1				2011	2016
Entreprises par secteur d'activité	Voir annexe 6					2018
Part des jeunes non insérés (population âgée de 18 à 25 ans qui n'a pas d'emploi et n'est ni étudiante, ni élève, ni stagiaire)	/	24,8 %	26 %	/	/	2015
Emplois liés au tourisme	Voir annexe 6					2014
Nombre de marchés clausés	/	46	Dispositif Direction	Dispositif Direction	2013	2018



Source : Insee RP 2016, Baromètre social du Dros 2017 - Direction Générale Adjointe de la Solidarité

ILLUSTRATIONS

🔗 Plateforme numérique pour favoriser le retour à l'emploi

Il s'agit de développer une plateforme de dématérialisation pour la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi. Lancé officiellement en octobre 2018, Provence emploi est un outil récent dont l'objectif est la mise en relation directe, sur l'ensemble du territoire, des recruteurs avec les bénéficiaires du RSA proches de l'emploi. Provencemploi.fr est une plateforme dématérialisée qui recense et géolocalise les offres d'emploi déposées par les recruteurs ainsi que les profils des bénéficiaires du RSA correspondant aux critères de ces offres.

Elle permet aux entreprises de déposer leurs offres d'emploi tout en leur donnant la possibilité d'identifier les bénéficiaires du RSA répondant aux compétences requises. Elle facilite la prise de contact directe pour des entretiens de recrutement. Elle donne l'opportunité aux bénéficiaires du RSA de visualiser les offres d'emploi correspondant à leurs qualifications, de se positionner sur les offres d'emploi et de disposer d'une réponse directe de la part de l'employeur. La plateforme propose une intermédiation qui permet aux entreprises d'être accompagnées, si elles le souhaitent, par un conseiller dans leur processus de recrutement : sélection de candidats, organisation de jury, démarches administratives, intégration dans l'entreprise.

À la fin de l'année 2018, 700 CV ont été déposés sur la plateforme pour 350 postes proposés.

🔗 Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics du Département

Prévu par l'article 38 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, le dispositif des clauses d'insertion sociale permet notamment d'imposer aux titulaires des marchés publics de consacrer une part du marché, sous forme d'heures de travail, à la réalisation d'une action d'insertion professionnelle pour les publics en difficulté d'emploi. En 2018, 46 marchés ont été clausés par les directions opérationnelles avec l'appui de la direction de l'achat public et la direction de l'insertion et 50 000 heures d'insertions prévues. Par ailleurs, pour faciliter la mise en œuvre de ces clauses auprès des entreprises attributaires, le Département s'appuie sur des facilitateurs œuvrant dans les structures existantes du territoire (Maison de l'emploi, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, Métropole...). Ainsi, des conventions ont été conclues avec les structures concernées afin de définir les modalités de préparation, de mise en œuvre et de suivi de ces marchés.

À partir d'avril 2019 et compte tenu des résultats encourageants de cette politique, il a été décidé de consolider et développer cette action en diminuant le seuil des marchés concernés par un clause sociale initialement de 1 000 000 € pour les marchés de travaux routiers et 500 000 € pour les marchés de travaux à un nouveau seuil de 200 000 €.

ODD 8



TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

🏗️ Développer l'utilisation de l'Accélérateur de l'emploi en Provence



Créé en mars 2016, l'Accélérateur de l'emploi en Provence est un dispositif unique en France. Situé au cœur même de l'Hôtel du Département, l'Accélérateur constitue le lieu qui symbolise la priorité donnée à l'emploi par l'exécutif du Conseil départemental.

Il est le cadre de travail vers lequel convergent toutes les actions relevant de la politique d'insertion et d'emploi de la collectivité. Le premier objectif est de mettre à disposition des bénéficiaires du RSA

un dispositif favorisant leur retour à l'emploi. En 2018, 905 demandeurs d'emploi et 60 entreprises participaient au dispositif, contre 1 197 et 55 entreprises en 2017.

500 personnes ont trouvé un emploi grâce à l'Accélérateur de l'emploi en 2018.

🏗️ Soutien à l'activité : construction/rénovation des bâtiments

Le Département est engagé dans un plan d'investissement sur son patrimoine, comprenant la construction ou la reconstruction de sites en fin de vie, la création d'extensions de bâtiments existants afin d'améliorer leur fonctionnalité et la rénovation de sites. Ces travaux, réalisés par un tissu d'entreprises compétentes sur l'ensemble des corps d'état, s'articulent principalement autour de trois thèmes : le renforcement de la sûreté, l'amélioration de l'accessibilité et de la performance énergétique. Après un budget annuel moyen de 35,5 millions d'euros entre 2015 et 2017, l'année 2018 a vu les investissements se renforcer pour atteindre 42,1 millions d'euros. Ils atteindront, en 2019 puis 2020, un montant annuel de 79 millions d'euros.



ODD 9



INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES

CONTEXTE

Le neuvième ODD promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. L'ODD9 appelle à favoriser un appui financier, technologique et technique des industries et encourage l'innovation et la recherche scientifique. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale dans la recherche et le développement, tout en assurant le transfert de technologie vers les pays en développement.

Les infrastructures telles que les réseaux de télécommunications, les systèmes de transport, les installations de traitement de l'eau et des déchets, les hôpitaux ou les écoles sont les clés pour répondre à ce défi en garantissant un développement économique et social efficace.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
	Indicateurs ODD9					
Équipements sport, loisirs, culture/taux pour 1 000 hab.*	/	1,45 %	1,99 %	2,77 %	/	2018
Équipements en commerces / taux pour 1 000 hab.	/	6,66 %	7,48 %	5,71 %	/	2018
Équipements en transports* et tourisme*** / taux pour 1 000 hab.	/	1,54 %	2,03 %	1,84 %	/	2018
Équipements en enseignement (collèges et lycées pour 1 000 hab.)	/	0,19 %	0,17 %	0,19 %	/	2018

Source: Insee, Bpe 2018 et Rp2016 – Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire

* piscines, terrains de sport et de jeux, théâtres, cinémas, musées.

**Transports : taxis, aéroports, gares

***Tourisme : Agences de voyages, informations touristiques, hôtels, campings

ILLUSTRATIONS

Construire des bâtiments à Énergie Positive (Bepos)

Au titre de l'exemplarité des collectivités et de l'État, la collectivité construit ses bâtiments selon le futur standard de "bâtiment à énergie positive", qui s'imposera à l'ensemble des maîtres d'ouvrage en 2020.

Afin d'allier confort, faible impact carbone et économie d'énergie, les nouveaux bâtiments et parties nouvelles de bâtiments font systématiquement appel aux énergies renouvelables (chaufferies bois, centrales photovoltaïques, chauffe-eau solaires). Le recours à des matériaux biosourcés est renforcé (bois, isolant végétal...).

En complément, un processus d'assurance de la qualité (le commissionnement : permet d'assurer la performance énergétique) a été mis en place, en interne et avec le recours à des prestataires. De plus, une attention particulière est portée sur la qualité de l'air, par le recours à des matériaux sains non polluants et une ventilation efficace des locaux.

En 2018, la conception de cinq opérations de ce type a été mise en œuvre.

TheCamp

TheCamp est un campus à vocation internationale pour comprendre et se former aux grands enjeux sociaux, technologiques, environnementaux et économiques du futur.



Sa vocation est d'accueillir et de partager une expertise mondiale en s'appuyant sur un concept très innovant de plateforme de connaissance. Il est installé sur le site de la technopole de l'Arbois à Aix-en-Provence. Projet d'initiative privée, il est un des piliers du label "French Tech" obtenu par Aix-Marseille. TheCamp représente 12 000 m² de bâtiments sur 7 hectares de nature.

ODD 10



INÉGALITÉS RÉDUITES

CONTEXTE

L'ODD10 vise à la réduction des inégalités dans tous les domaines. Autrement dit, il vise à réduire les inégalités d'emploi (emploi des personnes en situation de handicap notamment), les inégalités scolaires et financières. Il permet également de maintenir l'accès aux services de base pour tous (hôpitaux, administrations), l'accès aux équipements culturels et sportifs. Cet ODD regroupe plusieurs objectifs liés aux autres ODD, autrement dit la réalisation de cet objectif dépend de la réalisation des différents ODD.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
	Indicateurs ODD10					
Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)	7,7 %*	7,7 %	6,3 %	5,1 %	2016*	2018
Inégalité des revenus	Voir annexe 7					
Décomposition des revenus dans les Bouches-du-Rhône	Voir annexe 7					
Nombre de bénéficiaires du "chèque énergie"	/	13 322	/	/	/	2018

* À compter du 1^{er} janvier 2016, création de la Prime d'activité. Nouveau dispositif se substituant à la prime pour l'emploi et au RSA activité, d'où une comparaison difficile avec des chiffres antérieurs à 2016.

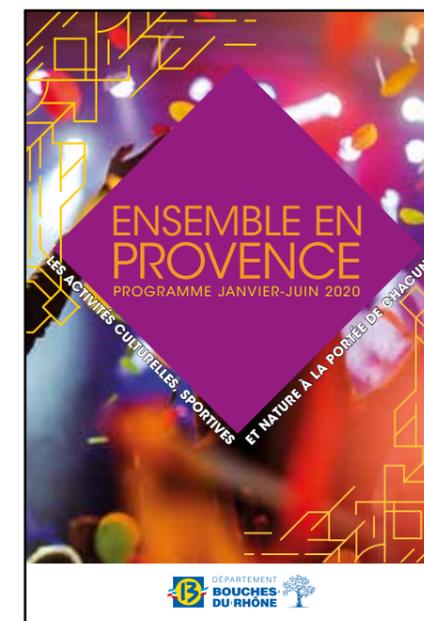
Réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné dans les Bouches-du-Rhône



Sources : Data caf 2018, Arcep, T2 2019 ; Insee Filosofi 2016 - Direction Générale Adjointe de la Solidarité

ILLUSTRATIONS

Médiation en faveur des publics éloignés



Le Département des Bouches-du-Rhône a développé depuis de nombreuses années, en appui de ses compétences sociales, une politique volontariste d'accès à des actions culturelles, sportives ou environnementales favorisant la cohésion sociale et l'épanouissement des citoyens. En ce sens, la médiation en faveur des publics éloignés contribue à l'égal accès de chacun à la vie locale départementale, en aidant particulièrement ceux qui y participent le moins ou qui se trouvent empêchés.

Ainsi, par exemple, le dispositif "Ensemble en Provence" accueille toujours plus de participants avec 28 000 personnes en 2018, des jeunes, adultes en insertion, familles, personnes isolées, âgées ou en situation de handicap, dans le cadre de programmations culturelles, sportives ou de loisirs, proposées par le Département et ses partenaires.

De même, le Musée départemental Arles antique et le Museon Arlaten ont développé, en interne avec des médiateurs, et parfois avec des intervenants extérieurs issus du monde de l'éducation, de la recherche et des arts, des actions spécifiques et personnalisées pour impliquer ces différents publics et créer des passerelles entre différents univers culturels : communication aux professionnels (institutionnels ou associatifs) œuvrant dans ces champs, politique tarifaire attractive, accueil sur-mesure (par exemple, des visites guidées en langue des signes française ou encore la réalisation d'outils spécifiques).

Bus de l'emploi



Outil innovant, modulable et mobile, "Accélérateur de l'emploi délocalisé" installé dans un bus aménagé, il permet des actions ciblées et efficaces pour le retour à l'emploi, en particulier dans les communes rurales ou péri-urbaines.

Le bus propose des services de l'Accélérateur de l'emploi en Provence (ateliers coaching, ateliers de recherche d'emploi, appui à la création de CV, simulations d'entretien, photos de qualité professionnelle). En 2018, 23 sorties ont été programmées sur le Département, 500 bénéficiaires du RSA y ont participé.

ODD 10



INÉGALITÉS RÉDUITES

Les Maisons du Bel Âge

Service public dédié aux personnes âgées de 60 ans ou plus, créateur de lien social, les Maisons du Bel Âge sont un véritable guichet unique d'accueil des personnes du Bel Âge et de leurs proches ou aidants. Elles permettent d'informer, orienter et accompagner, assurer une veille sanitaire et enfin proposer des animations, lutter contre l'isolement et prévenir la dépendance. Le parti pris est celui de la proximité, grâce à une administration engagée qui se rend disponible auprès de ses usagers sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil départemental tente ainsi d'anticiper le bouleversement démographique qui est engagé, conséquence du "Baby boom" d'après-guerre, pour accompagner le territoire dans les changements qui vont découler de cette évolution sociologique.

Le Département étend peu à peu ce dispositif sur l'ensemble du territoire. Fin 2018, on compte 7 maisons du Bel Âge (ouverture de la 1^{ère} en décembre 2017).

Accessibilité PMR des domaines départementaux

Afin de rendre accessible les domaines départementaux, la collectivité met en œuvre la réalisation d'aménagements adaptés à tous. En 2018, trois domaines ont bénéficié de ce programme :

- Chemin pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et personnes déficientes visuelles réalisé sur le domaine de Saint-Pons, à Géménos.
- Chemin PMR en cours d'élaboration sur le domaine départemental de Roques-Hautes.
- Rénovation et installation de pontons de pêche PMR sur l'étang des Aulnes.



*Un lieu unique
à vocations multiples*



Toujours plus proche de vous

ODD 11



VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

CONTEXTE

Le onzième objectif vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain. Il favorise au sein du Département l'accès à un logement décent, les transports sûrs, l'accessibilité aux PMR, un accès aux services de base, à l'énergie, la préservation du patrimoine, la prévention et limitation de l'impact des catastrophes, aux espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et en réduisant leurs impacts environnementaux.

Plusieurs dispositifs du Département mettent en avant les différents objectifs de cet ODD comme par exemple le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Domaines Départementaux. À travers ces dispositifs, le Département souhaite rendre son dynamisme à nos villes tout en respectant et en limitant les dommages sur la planète.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
	Indicateurs ODD11					
Qualité de l'air	Voir annexe 8				2010	2017
Émissions de gaz à effet de serre (équivalent CO2/habitant)	/	16,2 T/H*	9,8 T/H	6,3 T/H	/	2015
Mises en chantier de logements	Voir annexe 8				2011	2018
Fréquentation culturelle dans les Bouches-du Rhône	Voir annexe 8					2018
Équipements en direction des personnes du Bel Âge	Voir annexe 8					2017
Équipements sport, loisirs, culture	Voir ODD9					
Équipements et personnels en santé-social	Voir annexe 2					
Équipements en transports et tourisme	Voir ODD9					

Source : atmosud , SDES, Sit@del2, 2018 Drees, Finess 2017
*Tonne/Habitant

ILLUSTRATIONS

“Fibrer 100 % de la population d’ici 2022”

Afin de devenir l'un des territoires les plus connectés de France, le Département investit de différentes façons le champ du numérique. Le Département a engagé depuis 2018 le déploiement d'un réseau de fibre dans les 24 communes des Alpilles. En 2021, ce sont ainsi plus de 54 000 prises FttH (Fiber to the Home) qui seront déployées, permettant l'accès au Très Haut Débit (THD).

Dès la fin 2019, douze opérations de “montées en débit” sur le réseau de cuivre, financées par le Département, favoriseront l'accès au THD dans 12 communes et 8 ZAE de ce territoire. Par ailleurs, le Département est signataire, avec la Métropole, des conventions dites “AMII” avec SFR et Orange, conventions déterminant les conditions de déploiement du THD en zone urbaine. À ce titre, il est engagé pour suivre la tenue des engagements des opérateurs privés dans les délais convenus, dans le cadre du plan France THD.

Plan mobilité



Le Département a mis en place, en janvier 2016, un Plan Mobilité doté de 300 M€ pour soutenir les investissements de nos partenaires dans le domaine des transports et des déplacements. Dans ce cadre, 274,06 M€ de subventions ont été mis en place pour 22 opérations, représentant un investissement total de 613,37 M€.

Ces opérations concernent notamment le Boulevard Urbain Sud 1^{ère} phase, la réalisation du BHNS Aixpress à Aix-en-Provence, l'acquisition de 15 bus électriques pour le BHNS Aixpress, la requalification du Jarret, la reconfiguration de la station métro Saint-Charles, la reconfiguration du parking-relais station métro La Rose, l'acquisition de 16 cars à double étage RDT1, la réalisation d'études et travaux visant à la création de voies réservées aux transports en commun sur les principaux axes autoroutiers.

ODD 11



VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets ou des matériaux du site dans les chantiers de construction et d'entretien routiers

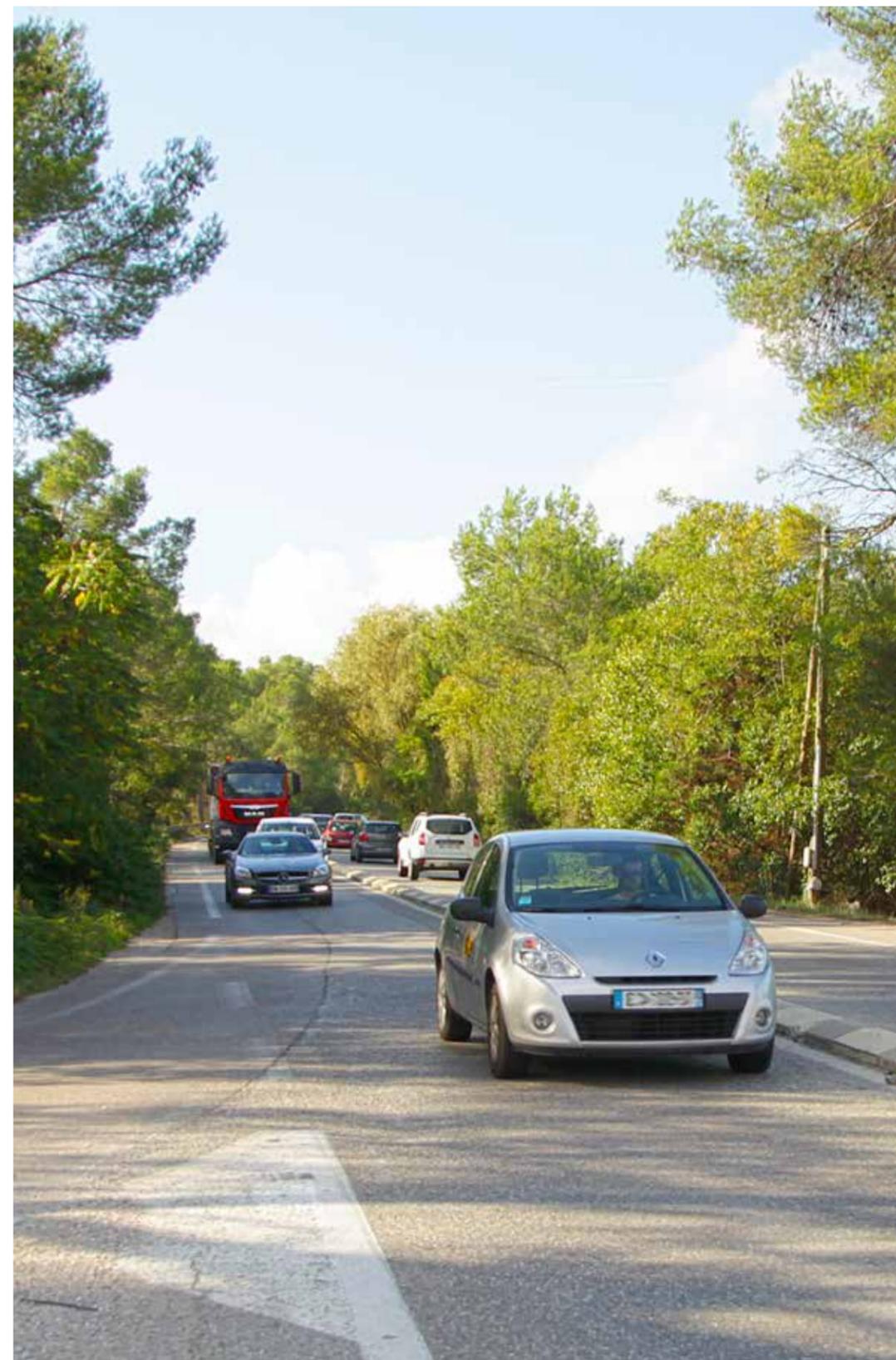
Conformément aux objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 et notamment l'article 79, les marchés de travaux passés par la DRP comportent des clauses favorisant d'une part le recyclage ou le réemploi des déchets et d'autre part, l'utilisation de matériaux issus du réemploi ou du recyclage.

Ainsi, à travers les notices de respect de l'environnement (NRE) devenues pièces contractuelles des marchés de travaux, et la mise en place progressive des registres de suivi des déchets, la DRP comptabilise et contrôle les taux de réemploi dans ses différents marchés.

À titre d'exemple, le chantier de la mise à 2x2 voies de la RD9 au niveau du Réaltor a permis de mettre en œuvre près de 34 % de matériaux recyclés sur les couches de surface (au-delà de l'objectif législatif fixé à 20 %) et un total de 95 % de masse de matériaux recyclée (objectif législatif 70 %).

Dès 2020, le projet consistera à assurer un suivi global annuel des performances en termes de recyclage et de réemploi des déchets issus des chantiers routiers et d'utilisation des matériaux lors des opérations de construction ou d'entretien routiers.

Ces efforts seront renforcés par la mise en œuvre de techniques d'entretien des routes innovantes comme le retraitement en place des chaussées et l'emploi de matériaux enrobés à fort taux de d'agrégats et d'enrobés recyclés.



ODD 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

CONTEXTE

Cet ODD est un appel aux producteurs, consommateurs, communautés et gouvernements à repenser leurs habitudes et usages en matière de consommation, de production de déchets, d'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeurs de nos produits. Autrement dit, agir pour l'agriculture durable et responsable, les marchés publics durables, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des déchets, la gestion durable des ressources naturelles.

Il s'agit là d'agir sur les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives. La réalisation de cet objectif est bien sûr en interconnexion avec d'autres ODD de cet agenda.

Le territoire des Bouches-du-Rhône possède des atouts indéniables : un patrimoine naturel exceptionnel, un potentiel économique et industriel important, un réseau urbain multipolaire de niveau européen et enfin une agriculture performante. En effet, avec ses 4 200 exploitations réparties sur 30 % de la surface du territoire, ses 18 000 salariés et ses 36 000 ha exploités en Bio ou en conversion (Agence Bio 2017), l'agriculture demeure une ressource importante du territoire.

Notre territoire est également une destination touristique attractive. Avec près de 41 millions de nuitées, 8 millions de touristes accueillis, chaque année, le département est depuis longtemps une des destinations phares en France avec une durée moyenne de séjour de 5,3 jours, une dépense de 60 € par personne et par jour et une consommation touristique de 2,7 milliards par an.

ILLUSTRATIONS

Agrilocal 13



Le développement de l'approvisionnement local est un axe prioritaire de la politique du Département. En effet, face à la multiplication des crises et des scandales alimentaires, "Consommer local" devient une tendance de fond qui permet de développer une véritable stratégie de valorisation des produits du terroir en circuits courts en répondant tout à la fois aux enjeux économiques, environnementaux, éducatifs et de santé du territoire.

C'est pourquoi, depuis la rentrée 2017, le Département a mis en place le dispositif Agrilocal 13 : une plateforme internet de mise en relation directe de fournisseurs de produits agricoles (agriculteurs, artisans, entreprises agro alimentaires) et d'acheteurs publics de la restauration collective. Il s'agit de faire de la restauration hors domicile un vrai débouché économique pour les producteurs en massifiant l'offre auprès des 130 collèges des Bouches-du-Rhône (7 millions de repas/an) tout en éduquant et en sensibilisant les jeunes à l'importance de bien s'alimenter.

En 2018, 76 % des collèges sont inscrits sur la plateforme et 138 fournisseurs volontaires dont 65 % sont des agriculteurs.

LES CHIFFRES

CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
	Indicateurs ODD12					
Prélèvements en eau selon les grands usages	Voir annexe 5					
Surfaces artificialisées	Voir carte annexe 9					
Taux de valorisation des déchets**	24,4 %	25,3 %	29,9 %	42,5 %	2009	2015
Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant*	601 kg/hab	556 kg/hab	629 kg/hab	514 kg/hab	2009	2015

Source : SINOE
 * Hors déblais et gravats
 ** Valorisation matière et organique

La Fabrique de Provence



Depuis 2013, le Département a mis en place un circuit de recyclage des bâches publicitaires utilisées pour ses expositions temporaires. En toile "evergreen", ces bâches sont transformées en objets design (sacs, tabliers, housses d'ordinateurs portables, porte-clés) proposés à la vente pour le grand public. Initiative innovante, la Fabrique de Provence répond ainsi à deux principes du développement durable du Département : le recyclage de matériaux coûteux et l'insertion sociale de personnes en situation de handicap. En effet, la collectivité a fait le choix de s'adresser à un Établissement de Service d'Aide par le Travail (ESAT) via une procédure de marché réservé. Ces pièces uniques sont ainsi fabriquées par les personnes en situation de handicap de l'ESAT Saint-Jean situé dans le 10^e arrondissement de Marseille, pour une production solidaire et locale à la fois. Aujourd'hui 4 ouvrières en

situation de handicap travaillent à la réalisation des produits. D'octobre 2018 à octobre 2019, 1 343,3 m² de bâche issue du secteur événementiel et 2 280 m² de bâche issue de chantiers ont été récupérés.

ODD 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Notre Propre collège

Cette opération a pour objectifs de :

- Faire prendre conscience aux collégiens des enjeux liés au Développement Durable dans leur quotidien au collège,
- Sensibiliser les collégiens au respect de leur cadre de vie, dans et hors les murs du collège,
- Organiser un nettoyage à l'intérieur et aux abords immédiats du collège impliquant les élèves et l'ensemble de la communauté éducative,
- Positionner les collégiens, les équipes éducatives et techniques comme acteurs du bien-vivre au collège et de l'amélioration de leur cadre de vie.

Pour l'année scolaire 2018/2019, 8 collèges ont expérimentés ce dispositif, pour un montant de 70 615 €, avec 32 classes sensibilisées.



ODD 13



MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONTEXTE

Le treizième objectif vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation face aux aléas et catastrophes climatiques. Il se traduit par l'élaboration des politiques et planifications en matière de changement climatique, via la sensibilisation des citoyens et la mise en place de systèmes d'alertes rapides, la prévention des risques naturels, et l'empreinte carbone du Département. Le changement climatique n'est donc pas une réalité qui s'observe de loin. Diminuer la pollution atmosphérique constitue un enjeu majeur de notre territoire et de sa population. Les habitants des Bouches-du-Rhône perdent six mois de leur vie dans les embouteillages et six mois d'espérance de vie à cause de la pollution. Conscient que la Provence est déjà impactée par le changement climatique, le Conseil départemental met en œuvre une politique exemplaire pour réduire son empreinte carbone. Il souhaite inscrire le territoire dans une transition énergétique consistant à diminuer nos besoins en énergie fossile en facilitant le recours aux énergies alternatives.

Ainsi, l'amélioration de la mobilité sur le territoire des Bouches-du-Rhône constitue un des axes d'actions prioritaires pour le Département. Dans le cadre du Plan Mobilité, l'exécutif départemental a donc souhaité multiplier les alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour répondre à un double objectif d'efficacité économique et environnementale. Le Département se mobilise ainsi pour encourager la mobilité douce et diminuer la part modale de l'automobile. L'autre enjeu majeur pour le Département est la réduction de la consommation et de la dépense énergétique des ménages.



LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
Indicateurs ODD13						
Part des véhicules électriques parmi les immatriculations des voitures particulières neuves	0,6 %	1,8 %	1,7 %	1,4 %	2013	2018
Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, y compris révisé et approuvé	Voir annexe 10					
Part des véhicules diesel dans les immatriculations neuves	68,8 %	48,7 %	44,6 %	51,8 %	2011	2016
Part des immatriculations de voitures neuves peu polluantes (moins de 130 gr de CO2)	60,9 %	87,6 %	86,3 %	88,3 %	2011	2016
Déplacements domicile-travail	Carte annexe 10					
Émissions de gaz à effet de serre	Voir ODD 11					
Bilan carbone**	G : 14649 E : 4844 F : 4375 GF : 54	G : 13428 E : 4461 F : 1547 GF : 281	/	/	2011	2014
Énergie consommée d'origine renouvelable	/	46 %	*Pour la collectivité	*Pour la collectivité	/	2018

Sources : Insee: base bpe 2018 - Direction Générale Adjointe de l'Équipement et du Territoire
 Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
 **G : gaz, E : électricité, F : fioul, GF : gaz frigorigène

ODD 13



MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ILLUSTRATIONS

Plan vélo

À l'heure où la qualité de l'air constitue un enjeu de santé publique majeur, la Métropole et le Département engagent des moyens pour offrir des solutions concrètes et adaptées en matière de déplacements doux sur le territoire. Le "plan Vélo 2019-2024" s'articule autour de ces axes essentiels : développer l'usage du vélo dans les trajets quotidiens, favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre, renforcer l'attractivité du territoire et sécuriser l'usage du vélo. Parmi les grandes mesures de ce plan, on retrouve notamment la création d'un vaste réseau de lignes de vélo, une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour les particuliers ou encore une offre de stationnement sécurisé, implanté notamment dans les pôles d'échanges multimodaux.

Pour 2019-2021, le Département prévoit de créer près de 240 km de pistes cyclables. La création de pistes sécurisées, isolées de la route par une séparation physique ou création d'une voie spécifique en site propre, nécessite l'acquisition de foncier.

Action en cours qui se poursuivra jusqu'en 2021.

La gestion durable des forêts - Lutte contre les incendies



Les impacts du changement climatique renforcent la nécessité, particulièrement dans notre région et surtout dans les Bouches-du-Rhône, d'être en veille active sur le risque incendie.

Toutes les études montrent qu'il est important de "ne pas baisser la garde" de maintenir les actions préventives, les investissements matériels, le personnel nécessaire ...

Le Département confirme son investissement dans la prévention et la gestion durable des massifs

forestiers (matériels, personnels) en réalisant toute l'année les opérations indispensables de débroussaillage des pistes DFCI, si importantes dans la lutte contre les incendies, d'entretien des coupures stratégiques, et de débroussaillage des bords des routes départementales.

Le Département est également acteur dans la période estivale critique en engageant tout le personnel technique de la Direction de la Forêt et des Espaces Naturels dans les patrouilles de surveillance et les vigies.

Aide à l'acquisition de véhicule électrique pour les particuliers



Dispositif phare de l'Agenda environnemental, la Prime pour l'achat d'un véhicule électrique neuf permet à toute personne habitant le département des Bouches-du-Rhône de bénéficier de 5 000 € à l'achat d'une voiture 100 % électrique neuve, sans aucune condition de ressources.

À cette aide viendront s'ajouter le bonus écologique proposé par l'État, plafonné à 6 000 €, et la

prime à la conversion d'une valeur de 2 500 € (sous conditions d'éligibilité), soit au total une économie pouvant atteindre 13 500 €. En 2018, 1 263 véhicules ont été financés, c'est pourquoi le Département a décidé d'élargir la prime à tous les particuliers qui en font la demande, en supprimant le plafond des 1 000 véhicules par an.

Agenda environnemental



L'Agenda environnemental, est un plan sans précédent porté conjointement par le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence sous l'impulsion de leur Présidente Martine Vassal.

Il s'articule autour de 5 axes :

- 1- Améliorer la qualité de l'air
- 2- Favoriser la transition énergétique
- 3- Protéger la mer et les milieux aquatiques
- 4- La Provence, un trésor à préserver
- 5- Mieux gérer nos déchets

ODD 14 VIE AQUATIQUE

CONTEXTE

Le quatorzième objectif promeut la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, selon trois ambitions fondatrices : une gestion plus durable des ressources via la préservation de 10 % des zones marines et côtières, la lutte contre la surpêche et la pêche illicite ; la limitation et le contrôle des sites pollués.

De par sa position géographique, le département des Bouches-du-Rhône est un acteur important de la lutte pour la préservation des écosystèmes marins et côtiers. À travers l'Agenda environnemental, le Département et la Métropole s'engagent avec de nouvelles mesures à répondre aux problématiques liées à ce sujet.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
Indicateurs ODD14						
État écologique des masses d'eau littorales	/	59 % - 26 %*	/	/	/	2015
Contrôle des pollutions en mer : nombre de rapports "POLREP" suivis par les autorités	119	38 (soit 57,5 % des rapports POLREP pour les eaux côtières de la France métropolitaine)		66	2010	2015
Qualité des eaux de baignade	99 %	96 %	/	/	2017	2018

*eaux côtières - eaux de transitions

Part des eaux françaises classées en aires marines protégées			
2019	Méditerranée	Atlantique	Manche-Mer du nord
Part des eaux françaises classées en aires marines protégées	51,9 %	42,8 %	38 %

	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Var	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône
% de baignade conforme	100 %	100 %	100 %	100 %	97 %	96 %

Source: Observatoire national de la mer et du littoral; observatoire national de la biodiversité; ARS Paca

ILLUSTRATIONS

Renaturation des espaces littoraux dégradés

Les milieux les plus impactés par les aménagements portuaires dans les Bouches-du-Rhône sont les petits fonds côtiers rocheux et les biocénoses remarquables comme l'herbier de posidonie. S'il n'est pas possible de retrouver l'écosystème tel qu'il était avant sa dégradation, ces secteurs dégradés peuvent faire l'objet d'une action de restauration qui visera à améliorer ou à retrouver un état écologique satisfaisant, en favorisant ou réintégrant certaines fonctions essentielles de l'écosystème.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône souhaite aujourd'hui évaluer la faisabilité de l'installation d'équipements de restauration écologique sur 8 ports : le Vieux Port de La Ciotat, le port de Cassis, le port de La Redonne, le port de Niolon, le port de Carro, le port du Pertuis à Saint-Chamas, le port du Sagnas et le port du Jai.

Les objectifs de cette étude d'opportunité sont divisés en 3 phases : présenter les solutions techniques existantes (le type de travaux et d'entretien à mettre en œuvre, estimer les coûts) ; établir un diagnostic succinct des 8 ports ; vérifier l'opportunité d'équipement et, le cas échéant, proposer des solutions pour chacun.

En 2018, Cassis est le 1^{er} port labellisé "Port Propre" et 2 ports ont bénéficié d'installations ponctuelles de restauration écologique (La Ciotat et Carro).



Cassis © Patrice AGUILAR

ODD 14



VIE AQUATIQUE

Les contrats de milieux

Le Parc marin de la Côte Bleue a été créé en 1983, et s'étend sur 19 000 ha en mer devant la Côte Bleue. Il abrite une richesse sous-marine importante et le plus grand herbier de posidonie des Bouches-du-Rhône.

Cette structure unique en France est reconnue internationalement pour son expertise et sa gestion, et participe activement à de nombreuses démarches territoriales, dont le Contrat de Baie.

Le Département est un partenaire historique de cette structure dont il est membre, et l'aide pour la réalisation des missions suivantes : la protection des habitats marins et des espèces qui les peuplent, et la contribution à une meilleure gestion des ressources halieutiques ; la connaissance, l'étude et le suivi du milieu marin et littoral de la Côte Bleue ; l'information et la sensibilisation du public à l'environnement marin.

Le 27 novembre 2018 s'est tenue en Égypte la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP14). À cette occasion, l'UICN a annoncé l'inscription de 15 nouveaux sites sur la Liste Verte. Parmi les 5 sites français retenus cette année, le Parc marin de la Côte Bleue vient compléter la liste des 39 sites reconnus internationalement pour la qualité de leur gestion.

En 2018, 2 208 heures de surveillance sur les 2 réserves (en moyenne 6h44 par jour), 58 infractions et 34 interventions immédiates, 2 592 personnes touchées par les démarches de sensibilisation du PMCB.



Une collaboration efficace avec le Conservatoire du Littoral

Le Département est un partenaire très impliqué auprès du Conservatoire du Littoral. Depuis plus de 15 ans, il accompagne le Conservatoire au travers d'une convention quinquennale qui permet aujourd'hui de financer les gestionnaires des espaces acquis par le Conservatoire dans les Bouches du Rhône.

D'un montant annuel de 550 000 €, cette convention est financée à hauteur de 225 000 €, soit 50 %, par le Conseil départemental des Bouches du Rhône.

Le Département et le Conservatoire coordonnent également leurs stratégies d'acquisition d'espaces naturels en partageant et adaptant leurs périmètres d'acquisitions foncières chacun dans son champ de compétence (les espaces naturels sensibles pour le Département).

Le Département contribue également au financement des projets d'acquisition d'espaces naturels par le Conservatoire du Littoral, ainsi qu'aux investissements nécessaires à la bonne gestion des espaces naturels du Conservatoire.

Life Habitats Calanques

Le Parc national des Calanques, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et l'ARPE-ARB, a mis en place le programme européen LIFE Habitats Calanques sur 5 ans [2017-2022], intitulé Gestion intégrée en Méditerranée des habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques en lien avec le Sud de l'Europe.

Permettre la bonne coexistence de la métropole et de l'espace naturel exceptionnel, inscrire les usages dans le développement durable, considérer les espaces marins et terrestres comme un seul territoire interdépendant, faire perdurer dans le temps un territoire de qualité, sont des défis que le Parc national s'attelle à relever.

En ce qui concerne le Département, au-delà de l'intérêt de conservation des espèces spécifiques méditerranéennes, son implication concrète s'est avérée naturelle.

Le Département est l'un des partenaires principaux du programme Life Habitats Calanques dans la mesure où de nombreuses parcelles départementales sont concernées par ce projet (un des principaux propriétaires fonciers du Parc national des Calanques).

Dans les Calanques, 6 millions de pieds humains face à 3 500 pieds d'Astragales, 80 espèces végétales exotiques envahissantes.

ODD 15 VIE TERRESTRE

CONTEXTE

Le quinzième objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts à long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales et stratégies départementales. L'ODD15 souligne l'importance de protéger les espèces menacées et mettre en place des mesures de contrôle, voire d'éradication, d'espèces exotiques envahissantes néfastes pour les écosystèmes.

La réalisation de cet objectif passe notamment par l'éducation à la biodiversité.

Notre territoire est un haut lieu de la biodiversité mondiale. Cette biodiversité exceptionnelle est exposée aux pressions industrielles, urbaines et humaines. Sa préservation, essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique, figure comme l'une des grandes priorités du Département, en prenant appui notamment sur les espaces naturels du territoire et en sensibilisant les citoyens aux pratiques respectueuses de nos écosystèmes.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
	Indicateurs ODD15					
Surface artificialisée	Voir carte annexe 9					
Espèces exotiques envahissantes (EEE)	Voir annexe 11					

Source : Observatoire national de la biodiversité



ILLUSTRATIONS

Éducation à la biodiversité (Atlas)

Le Département a édité pour la rentrée scolaire 2017/2018 un livret sur la biodiversité distribué à l'ensemble des 26 000 élèves de 6^e : il a été conçu pour évoquer l'extrême diversité de notre patrimoine vivant et pour les accompagner lors des sorties nature. En 2018 ont été édités un Atlas de la flore du département (450 pages) distribué à l'ensemble des enseignants de SVT des collèges, et un module de reconnaissance spécifique de la flore des Bouches-du-Rhône sur l'application numérique Pl@ntNet.



À la rentrée 2019, un nouvel Atlas verra le jour sur la faune du département, ainsi qu'un webdoc sur la biodiversité des Bouches-du-Rhône déployé sur les tablettes à destination des collégiens et le site internet du Département. Pour 2020, sera édité un Atlas géologique du département, en partenariat avec le BRGM.

Préparation du Congrès mondial de la nature

Du 11 au 19 juin 2020, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature organisera le Congrès Mondial pour la Nature à Marseille. À l'occasion de cet événement international, près de 12 000 experts et 100 000 visiteurs sont attendus au Parc Chanot. L'événement sera préparé par 5 groupes de travail locaux et 2 nationaux et piloté par les différentes structures publiques associées à l'organisation, sous l'égide de l'équipe projet du ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Le Département participe à cet événement à travers un groupe de travail baptisé "Sensibilisation de la jeunesse" qui agit autour de 4 axes d'intervention : sensibilisation à la thématique Biodiversité, sensibilisation à l'EEDD, projets éducatifs, faire venir la jeunesse (communication).

Espaces naturels sensibles

Gestion durable et attractivité des domaines départementaux. L'aménagement, la gestion, et l'entretien des parcs et domaines départementaux sont définis selon un plan pluriannuel, selon le double objectif de concilier protection de la biodiversité et d'accueil du public. En 2018, le Département a acquis 337 ha pour 475 110 euros et un investissement total d'environ 1 300 000 euros.

ODD 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

CONTEXTE

Le seizième objectif concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions, et de paix. Au sein du département, les enjeux renvoient aux questions d'accès à la justice, d'insécurité et de criminalité, d'une administration exemplaire ainsi qu'à la confiance dans les institutions.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
Indicateurs ODD16						
Homicides pour 100 000 habitants	3,03	4,56	2,98	1,47	2013	2018
Proportion des personnes prévenues parmi les détenus**	34,9 % (Chiffres par direction interrégionale)			29,3 %	/	2019 juillet
Taux de dématérialisation des flux comptables (Dépenses et Recettes)	0 %	80 %	Dispositif Direction	Dispositif Direction	2015	2018
Nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1000 habitants***	9.76	7.09	/	/	2012	2017

Source: Data.gouv, DDSP (Direction départementale de la sécurité publique) – Direction Général Adjointe de l'Administration Générale

*** Violence physique, menaces de violence et violence sexuelles

** Glossaire ODD 16 - p. 107

ILLUSTRATIONS

Actions éducatives

Pour 2018/2019, 167 collèges ont bénéficié des actions éducatives représentant 3 738 actions pour un budget de 1 742 178 €. Les priorités des actions départementales s'articulent autour de la mise en œuvre d'un parcours éducatif du collégien intitulé "RESPECT".

Les actions éducatives ont pour vocation :

- de sensibiliser,
- d'agir sur la prise de conscience,
- de questionner les collégiens,

en vue de leur permettre de devenir des citoyens responsables et respectueux des règles de savoir-vivre de notre société.

Sécurisation des collèges

Dans le cadre du plan Charlemagne, le Département a souhaité agir sur la question de la sécurité au sein de ses collèges. Dans cette optique, à la fin 2018, 21 collèges avaient été équipés par le Département du dispositif "100 % Sécurité collèges", qui a pour but de renforcer significativement la protection des collégiens et personnels du collège face au risque attentat ou tout autre type d'intrusion violente.

Garde Républicaine



Implantation d'une escouade de la Garde Républicaine à cheval afin de renforcer la sécurité dans les Bouches-du-Rhône. Sur sollicitation de Mme la Présidente, le ministre de l'Intérieur a accepté que la Gendarmerie nationale mène dans un premier temps une expérimentation d'un an (avec l'appui financier du Département). Après une évaluation positive, une unité de la Garde Républicaine a été implantée définitivement dans les Bouches-du-Rhône.

ODD 17



PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

CONTEXTE

Le dix-septième et dernier objectif promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, nécessaires pour la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leurs préoccupations les peuples et la planète.

Il s'agit d'ouvrir le département à l'étranger notamment avec les échanges universitaire, les bourses accordées pour l'étranger, la participation du Département aux événements internationaux (congrès), l'emploi à l'étranger ou encore l'aide à la réalisation de projet.

LES CHIFFRES CLÉS

	Bouches-du-Rhône		Région	France métropolitaine	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
Indicateurs ODD16						
% de salariés travaillant dans des établissements dépendant de groupes étrangers*	/	12,5 %	11	/	/	2015
Émissions de gaz à effet de serre (équivalent CO2/habitant)	/	16,2 T/H*	9,8 T/H	6,3 T/H	/	2015
Fréquentation hôtelière dans les Bouches-du-Rhône	Voir carte annexe 12					

Sources : Insee, Clap, Lifi 2015 ; My provence pro : Fréquentation hôtelière en 2018

*Note de lecture : 12 % des salariés des Bouches-du-Rhône travaillent dans un établissement où le centre de décision est situé à l'étranger

ILLUSTRATIONS

Projet de coopération - Partenariat avec l'Arménie

Le Département contribue activement à la réalisation de l'ODD 3 (Santé et bien-être) et plus spécifiquement de sa cible 3.c :

- Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

En effet, le Département est impliqué depuis plus de 20 ans dans le développement des infrastructures et la formation de personnel médical en Arménie à travers sa politique de coopération décentralisée.

Ce soutien du CD13, à la fois matériel et financier, s'est d'abord concrétisé à Gyumri où un centre d'imagerie médicale (le seul en dehors d'Erevan à l'époque) a été implanté après le séisme de 1988. Puis, sous la forme d'un dispensaire de soins bucco-dentaires implanté à Etchmiadzine. Depuis la fin des années 1990, le dispensaire fondé par l'association marseillaise Altitude 5 165 assure non seulement les soins des personnes de manière gratuite pour la grande majorité des populations concernées, mais aussi des campagnes de prévention en matière de santé bucco-dentaire auprès des jeunes publics.

L'action du Département s'exprime ensuite à Goris, localité du Sud de l'Arménie où les fonds alloués par la collectivité servent à la formation de personnels qualifiés en cardiologie. Le centre cardiologique de Goris, fondé par Avedis Matikian et l'association Action Santé Arménie en France à la fin des années 2000 a, depuis sa création, permis de diagnostiquer et de traiter plus de 100 000 personnes.

Citoyenneté européenne, captation de financements et veille

Au cours de l'année 2018-19, et dans le cadre de sa politique européenne, ont été initiés par le Conseil départemental de nouveaux dispositifs répondant aux enjeux posés par la construction européenne. À ce jour, quatre agents composent le Pôle Europe dont un agent basé à Bruxelles au sein de la seule représentation départementale de France, celle des Bouches-du-Rhône.

La mise en place de ces dispositifs permet d'une part de rapprocher les citoyens du département et l'Europe ; d'autre part de défendre les intérêts du Conseil départemental et des acteurs du territoire en faisant un travail de veille et de lobbying sur les politiques, la réglementation et les instruments de financement de l'Union européenne.

ODD 17



PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

ILLUSTRATIONS

Support ciblé aux opérateurs du département agissant à l'international : développement durable et inclusif.

Près de 50 opérateurs associatifs et réseaux de référence du département actifs à l'international bénéficient chaque année d'un soutien financier et de l'accompagnement de la Direction des Relations internationales et Affaires européennes du Conseil départemental.

Dans leur diversité, ces opérateurs interviennent à travers des projets de coopération et de solidarité, de partenariats internationaux, visant à atteindre les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030, dans les pays en développement (Afrique de l'Ouest, Asie, Amériques centrale et du Sud, Proche-Orient).

Parmi les 17 ODD fixés, la santé (ODD1 & ODD3), l'emploi (ODD8), l'éducation (ODD4), l'environnement (ODD11, ODD13 et ODD15), l'agriculture responsable et la production (ODD12), la réduction des inégalités sociales (ODD10), les partenariats (ODD17) sont au cœur des projets mis en œuvre par ces opérateurs. Il n'en reste pas moins que c'est dans le domaine de la santé que le soutien de la collectivité est le plus significatif.

Sur ces politiques publiques, le Conseil départemental engage chaque année une enveloppe de 260 M€.



Support à la Mobilité internationale des jeunes

Convaincu du principe que le plein épanouissement de la jeunesse permet de consolider l'avenir de tous, le Département des Bouches-du-Rhône s'emploie depuis de nombreuses années à mettre en place une véritable politique publique en faveur des jeunes. Celle-ci vise à initier, à accompagner et à soutenir des dynamiques nouvelles pour favoriser l'autonomie des jeunes et leur employabilité.

C'est dans le cadre de cette volonté que la Collectivité a développé une action forte de soutien à la mobilité internationale des jeunes ayant le moins d'opportunité en tant que véritable outil d'accompagnement vers l'emploi.

Par le soutien à des associations, ce sont au total plus de 200 jeunes qui ont bénéficié en 2018 de ce dispositif et l'objectif de doubler ce chiffre en 2019 a été atteint (429 jeunes). À leur retour de mobilité internationale, ces jeunes sont accompagnés dans un parcours d'insertion professionnelle.

Sur cette politique publique, le Conseil départemental engage chaque année une enveloppe de 100 M€.





3

UNE
COLLECTIVITÉ
EXEMPLAIRE
ET RESPONSABLE

Comme toute organisation, une collectivité territoriale consomme de l'énergie et des ressources, produit des déchets, occasionne des déplacements. La notion de collectivité exemplaire vise à la mise en œuvre des principes de responsabilité sociétale au cœur même de l'organisation, concept intégrant les préoccupations sociales, environnementales, et économiques. Cette notion d'exemplarité s'intègre notamment dans l'ODD 12, en relation avec plusieurs autres objectifs.

Les actions engagées s'inscrivent dans plusieurs domaines ; la réduction de gaz à effet de serre, imaginer d'autres formats d'organisation, l'exemplarité pour l'entretien des espaces dont le Département a la gestion.

ILLUSTRATIONS

De l'Agenda 21 à l'Agenda 2030 (ODD 16-13)

Au cours des 3 années précédentes, le Département a marqué son implication en matière de développement durable à travers le dispositif de l'Agenda 21 en faveur d'une "Provence durable". Adopté en octobre 2016, ce programme retenait 5 axes et 19 enjeux prioritaires déclinés à travers 60 actions pour la collectivité. Aujourd'hui, le Département veut élargir son champ de compétence en matière de développement durable en s'appuyant sur les 17 objectifs de l'Agenda 2030.

Adopté en septembre 2015 par les 193 pays de l'ONU, l'Agenda 2030 est le programme de développement durable à l'horizon 2030, point d'étape de l'Agenda pour le 21^e siècle (Agenda 21). Il s'organise autour des "5P" : Planète, Populations, Prospérité, Paix et Partenariats. Les 17 objectifs en forment le cœur et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable qui mêle à la fois justice sociale, croissance économique, paix et solidarité, et écosystème.

Renforcement de la e-administration - Dématérialisation (ODD 16-12)

Ce projet, lancé en 2016, a pour objectif de transformer les directions du Département des Bouches du Rhône pour homogénéiser les pratiques et permettre ainsi une réduction de la consommation de papier. L'année 2018 a permis de fiabiliser le processus et les outils sur deux directions pilotes. L'année 2019 prévoit la généralisation de la dématérialisation à toutes les directions de la collectivité. En effet, la dématérialisation des flux comptables est une obligation réglementaire qui s'applique à toutes les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2019.

En 2018, le taux de dématérialisation est de 1 %, avec une prévision de 80 % pour 2019. Il est prévu un taux de dématérialisation de 100 % en 2020. Des travaux complémentaires vont permettre de simplifier les processus et surtout de dématérialiser toute la chaîne comptable dans les années à venir, de la commande au paiement.



Action sociale (ODD 10)

Piloté par la direction des Ressources Humaines au sein même de l'Hôtel du Département, le service de l'action sociale met en œuvre la politique d'action sociale en proposant des prestations diverses et des équipements sociaux à l'ensemble du personnel et leur famille. On retrouve des actions tels la gestion des titres restaurant, l'aide aux vacances avec la délivrance de chèques-vacances, le complexe de culture physique de l'Hôtel du Département etc... Il est également offert aux agents, à l'occasion de la rentrée scolaire de leurs enfants, à des niveaux différents selon l'âge, des bons d'achat scolaire mais aussi un service social, qui informe, conseille et soutient les agents départementaux en difficulté grâce à la section des assistants socio-éducatifs.

Pour les enfants du personnel on trouve des crèches au sein de l'Hôtel du Département et sur le site d'ARENC. Une participation aux frais occasionnés par la garde d'enfants de moins de 6 ans est octroyée par la délivrance de Chèques Emploi Service Universel. Des activités de loisirs sont proposées pendant les vacances scolaires aux enfants âgés de 3 à 15 ans au sein du centre de loisirs du Roy d'Espagne. Ils peuvent également bénéficier d'une allocation pour les enfants handicapés ou pour les séjours d'enfants handicapés en centres de vacances spécialisés et bien d'autres encore.

☛ Réduire l’empreinte carbone du Département - Changement de la flotte véhicule (ODD 13-11)

La loi de transition énergétique et pour la croissance verte du 17 août 2015 impose depuis janvier 2017, pour chaque renouvellement de la flotte, 20 % de “véhicules propres”. Cette mesure a été appliquée en 2017, mais la collectivité a décidé d’aller plus loin. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône va ainsi acquérir 100 véhicules électriques sur 5 ans soit 20 véhicules par an dès 2018. Il s’agit d’un bouleversement conséquent de la flotte du Conseil départemental qui démontre par cette action son engagement en faveur de la mobilité durable.

☛ Développer une culture commune autour de la gestion écoresponsable par les agents du Département (ODD 16)

GAGNONS LA BATAILLE DES GOBELETS!

VOUS NE LE SAVEZ PEUT-ÊTRE PAS, MAIS LA MACHINE À CAFÉ ACCÉPTE VOS PROPRES TASSES. IL SUFFIT SIMPLEMENT DE LES GLISSER AVANT DE COMMANDER LA BOISSON. LA MACHINE LES DÉTECTE ET LE TOUR EST JOUÉ !

LA PLANÈTE VOUS DIRA MERCI... PAS CONVAINCU DE L'UTILITÉ DE CE GESTE ? ALORS UN SIMPLE CALCUL :

1 500 BOISSONS CHAUDES PAR JOUR = 1 500 GOBELETS

7 500 GOBELETS PAR SEMAINE

30 000 GOBELETS PAR MOIS

360 000 GOBELETS PAR AN

ALORS...ON LE RAMÈNE SON MUG OU ON CONTINUE AVEC LE PLASTIQUE ???

L’acquisition d’une culture commune constitue une dynamique indispensable pour permettre de mettre en œuvre ce projet territorial de développement durable. Cette démarche est globale et il est indispensable que tous les agents s’impliquent à leur niveau et au quotidien. Pour y arriver, la collectivité met en place un nombre de dispositifs qui impliquent la participation des agents. La collectivité a renouvelé son marché pour les distributeurs automatiques. Aujourd’hui, tous les distributeurs de boissons chaudes sont équipés d’un détecteur de récipient. Autrement dit, les agents peuvent apporter leurs tasses pour prendre leur café. Ce nouveau mode de fonctionnement permet de réduire l’utilisation des gobelets plastique dans les distributeurs et encourage les agents à penser cette thématique des déchets.

☛ Partag’auto (ODD 13)



Conçu dans une logique de stabilisation et d’efficacité de la flotte, Partag’Auto est un dispositif qui permet de proposer un pool de 40 véhicules au sein de l’Hôtel du Département pouvant être utilisés par l’ensemble des agents pour les déplacements professionnels.

Cette flotte inclut 12,5 % de véhicules hybrides. Par ailleurs, deux véhicules électriques ont d’ores et déjà été achetés en 2017 pour la cellule, et suite à l’engagement de la Présidence sur l’achat massif de véhicules propres, une proportion importante de véhicules du pool de Partag’Auto va devenir électrique. Ainsi, dans les 5 années à venir, entre 3 et 5 véhicules électriques seront affectés chaque année en remplacement de véhicules thermiques. En 2022, cela représentera entre 17 et 27 véhicules électriques soit plus de 50 % des véhicules de Partag’Auto.



☛ La prise en charge des abonnements de transports en commun pour les agents (ODD 16-10)

Le dispositif vise à encourager l’utilisation des transports en commun par le personnel, qu’il s’agisse de ses trajets domicile-travail ou de ses déplacements professionnels. Pour cela, le Département prend en charge les abonnements urbains à l’ensemble du réseau urbain départemental et à la SNCF, à hauteur de 70 % (taux de participation plus favorable que celui prévu par la loi). En 2018, 1 611 agents utilisaient les transports en commun contre 1 562 en 2017 soit une augmentation de 3,14 % (détail Annexe 13).

☛ Intégration de clauses d’insertion dans les marchés publics (ODD 8-9-11)

Depuis le mois d’octobre 2015, le Département a notamment systématisé le recours à la clause d’insertion pour ses marchés “Bâtiments” dont le montant est supérieur à 0,5 M€, et “Routiers” dont le montant est supérieur à 1 M€.

L’effort d’insertion est fixé à un minimum de 5 % du marché. Ainsi, 41 marchés publics ont intégré des clauses d’insertion sociale et professionnelle et 54 460 heures de travail ont été réservées aux publics éloignés de l’emploi.

Conseiller de prévention (ODD 3-16)

Au sein du Département, plusieurs actions sont menées afin d'améliorer les conditions de travail des agents. Le Conseiller de prévention a pour missions de participer à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, et aussi impulser la démarche d'évaluation des risques professionnels notamment en analysant les situations de travail (déplacements sur le terrain) et en contribuant à prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé physique et mentale des agents.

100 % d'électricité verte consommée (ODD 7-16)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le département exige de ses fournisseurs une électricité garantie à 100 % d'origine renouvelable. L'ensemble des bâtiments est concerné par cette fourniture, aussi bien les collèges que les autres bâtiments à vocation sociale, administrative ou technique. Le principal impact de cette mesure est un soutien au développement de la filière économique des énergies renouvelables, fortement créatrice d'emploi local. Le surcoût est faible, de l'ordre de 0,5 % des dépenses totales de fourniture d'électricité.



DISPOSITIFS

Depuis quelques années déjà, le Département a mis en place plusieurs dispositifs afin de répondre aux besoins liés au développement durable. L'idée aujourd'hui était de prendre ces différents dispositifs et de les passer au crible des 17 objectifs de l'Agenda 2030. Voici quelques exemples des dispositifs phares du Département.

LEXIQUE

- 3 : Impact positif
- 2 : Impact modéré
- 1 : Impact existant
- 0 : Pas d'impact

L'AGENDA ENVIRONNEMENTAL

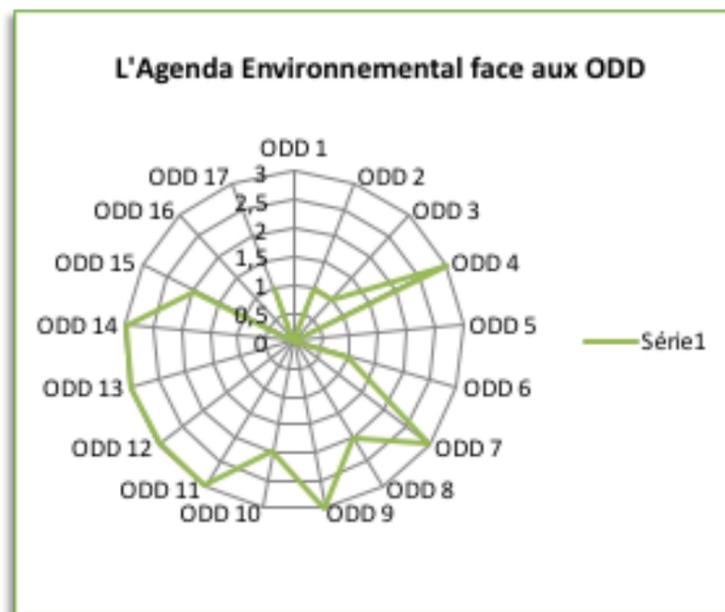


Figure 2 : Impact de l'Agenda environnemental sur les 17 ODD

Véritable moteur de la démarche développement durable, l'Agenda environnemental est un plan sans précédent porté conjointement par le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence sous l'impulsion de leur Présidente Martine Vassal.

Voté en 2018, ce plan à l'échelle du territoire s'articule autour de 4 axes : améliorer la qualité de l'air, préserver la biodiversité, investir dans les nouvelles énergies, protéger le littoral. Constamment en évolution, cet agenda sera régulièrement adapté et enrichi en concertation avec l'ensemble des institutions concernées.

LE PLAN CHARLEMAGNE

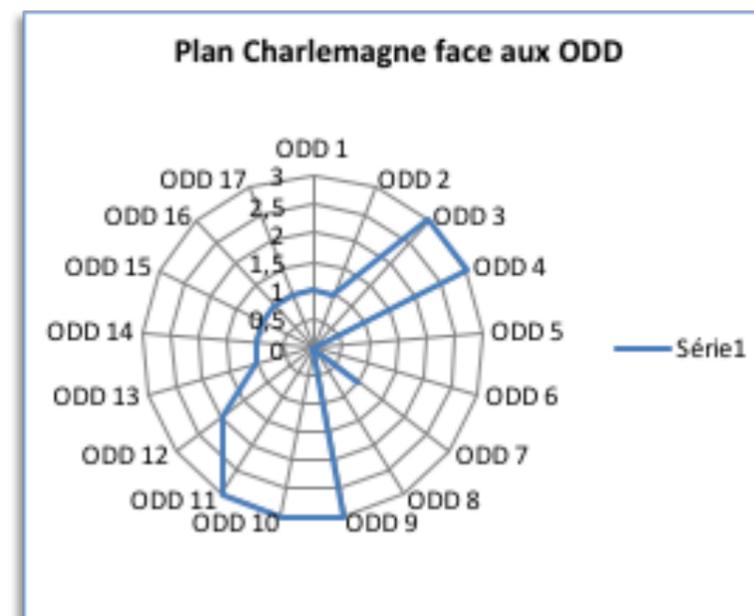


Figure 3 : Impact du Plan Charlemagne sur les 17 ODD

Avec ses 135 collèges et 97 000 collégiens, le Département sait que l'avenir de notre territoire passe par l'éducation. Pour les années 2017 à 2027, le Département engage un plan sans précédent de 205 milliards d'euros, baptisé "Plan Charlemagne". Au-delà des obligations de l'État, ce plan privilégie une politique éducative globale qui encourage l'engagement citoyen, favorise l'insertion et contribue à l'épanouissement des jeunes générations. 59 actions y sont répertoriées, des constructions durables, des aides ponctuelles aux équipements numériques, tout est fait pour mieux répondre aux besoins des élèves.

LE PLAN HANDI PROVENCE

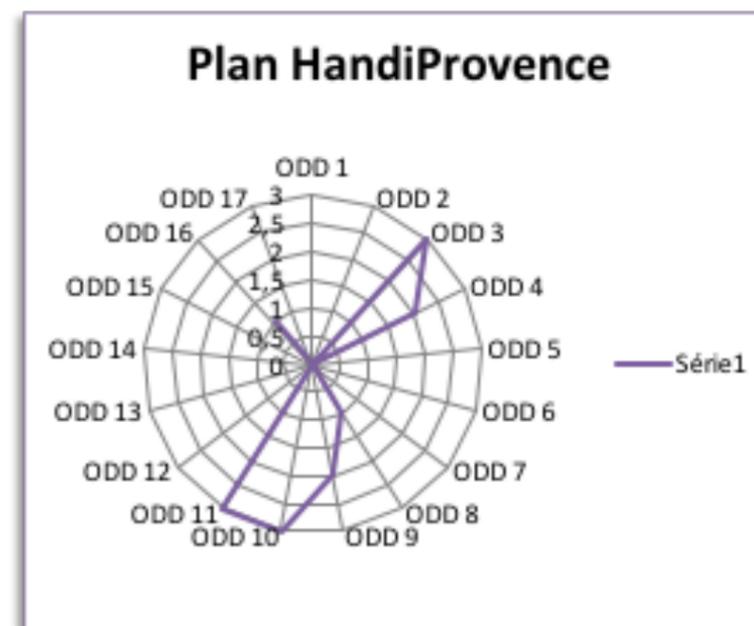


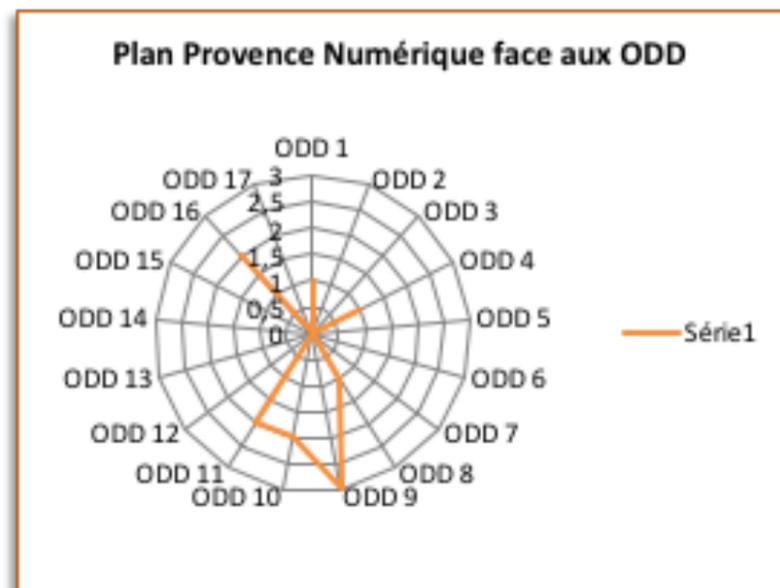
Figure 4 : Impact du plan HandiProvence sur les 17 ODD

Faire de l'inclusion des personnes en situation de handicap une grande cause départementale, c'est l'ambition globale de ce plan. Baptisé "HandiProvence 2025", il a pour but d'intégrer le handicap dans toutes les missions du Département. Il agit sur plusieurs actions, tels l'adaptation du logement, l'accessibilité des lieux publics, les transports, l'aide aux proches aidants, l'éducation... Le Département entend apporter des réponses efficaces, efficientes, innovantes et pérennes aux attentes exprimées par les personnes handicapées et leur entourage.

LE PLAN PROVENCE NUMÉRIQUE

C'est une "feuille de route" portant principalement sur les usages et services numériques (mais incluant aussi des aspects d'aménagement). Cette feuille de route a été formalisée pour décrire et rassembler dans un même document différentes actions auxquelles contribuent différentes directions du Département.

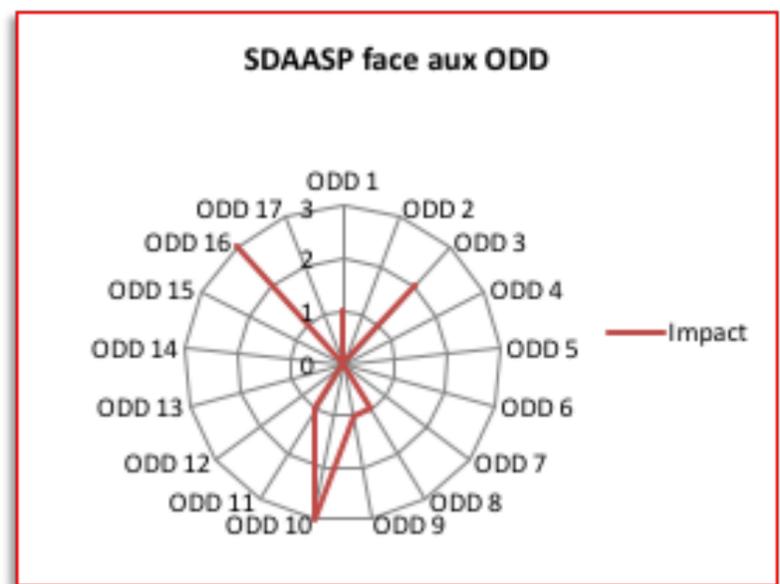
Elle agit sur 3 axes d'intervention :



- 1) Des usagers mieux servis : servir et protéger tous les usagers et notamment les plus fragiles en offrant des services de proximité, performants et innovants.
- 2) Un territoire plus compétitif : créer, impulser, conduire des projets pour soutenir et pérenniser le développement du territoire au bénéfice de sa compétitivité, son attractivité et la qualité de vie des habitants.
- 3) Une collectivité plus agile.

Figure 5 : Impact du plan Provence Numérique sur les 17 ODD

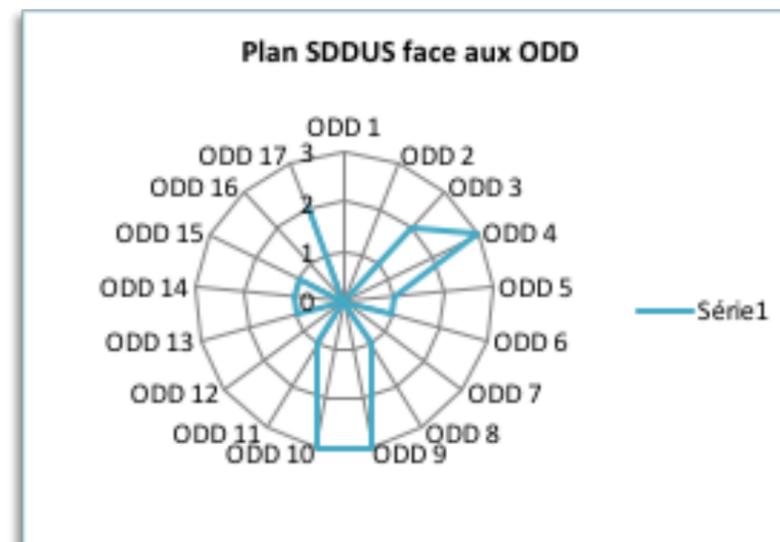
LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE



Le Département s'est doté, sur la base d'un diagnostic territorial, d'un Schéma départemental de développement universitaire et scientifique (SDDUS), conforme aux stratégies nationale et régionale. Ce SDDUS 2019-2021 développe trois axes d'intervention : la promotion de la culture et de l'enseignement scientifique pour le plus grand nombre, la participation à la création de centres de recherche et d'enseignement fonctionnels et attractifs, et enfin le soutien aux étudiants.

Figure 7 : Impact du SDDUS sur les 17 ODD

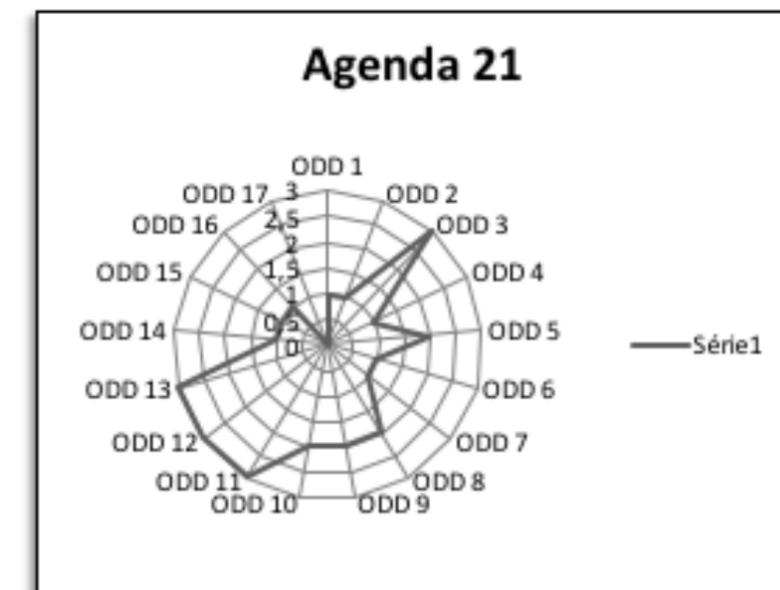
LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AUX PUBLICS



Le 15 décembre 2017, le Département des Bouches du Rhône a approuvé son schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics. Inscrit dans la loi du 7 août 2015, ce schéma sur 6 ans, et actualisable annuellement, s'articule autour de 4 orientations : améliorer l'offre d'accès physique aux services au public, développer l'offre d'accès numérique aux services au public, garantir l'offre sanitaire et sociale accessible à la population et enfin prendre en compte les besoins d'accès aux services des publics les plus fragiles.

Figure 6: Impact du SDAASP sur les 17 ODD

L'AGENDA 21



Cet agenda désigne en réalité "L'agenda pour le 21^e siècle", un programme d'actions adopté en 1992 lors du premier Sommet de la Terre à Rio, qui fixe les lignes de progrès que l'humanité devrait adopter au 21^e siècle pour maintenir son développement dans un environnement viable. Au sein du Département, le plan d'actions 2016-2018 "pour une Provence durable" retient 5 axes et 19 enjeux prioritaires déclinés à travers 60 actions avec des objectifs de transversalité, d'évaluation et d'amélioration continue.

Figure 8: Impact de l'Agenda 21 sur les 17 ODD

CONCLUSION

Pour mémoire, les actions recueillies dans ce rapport annuel ne témoignent pas de l'ensemble des actions portées par le Département. Il met en avant des actions phares issues de différents dispositifs et différentes directions.

Cette année, dans le but de faire évoluer ses politiques publiques et ses procédures internes, le Département s'est lancé dans l'exercice de ce rapport en prenant en compte la matrice de l'Agenda 2030.

En effet, cet agenda propose un nouveau cadre qui oriente vers l'amélioration des compétences en matière de développement durable. Il agit comme un cahier des charges pour la sauvegarde des peuples et de la planète.

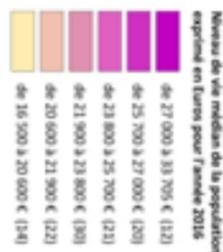
Cette nouvelle méthode de travail permet au Département de montrer l'efficacité et la lisibilité de ses actions mais aussi leur progression et leur transversalité.



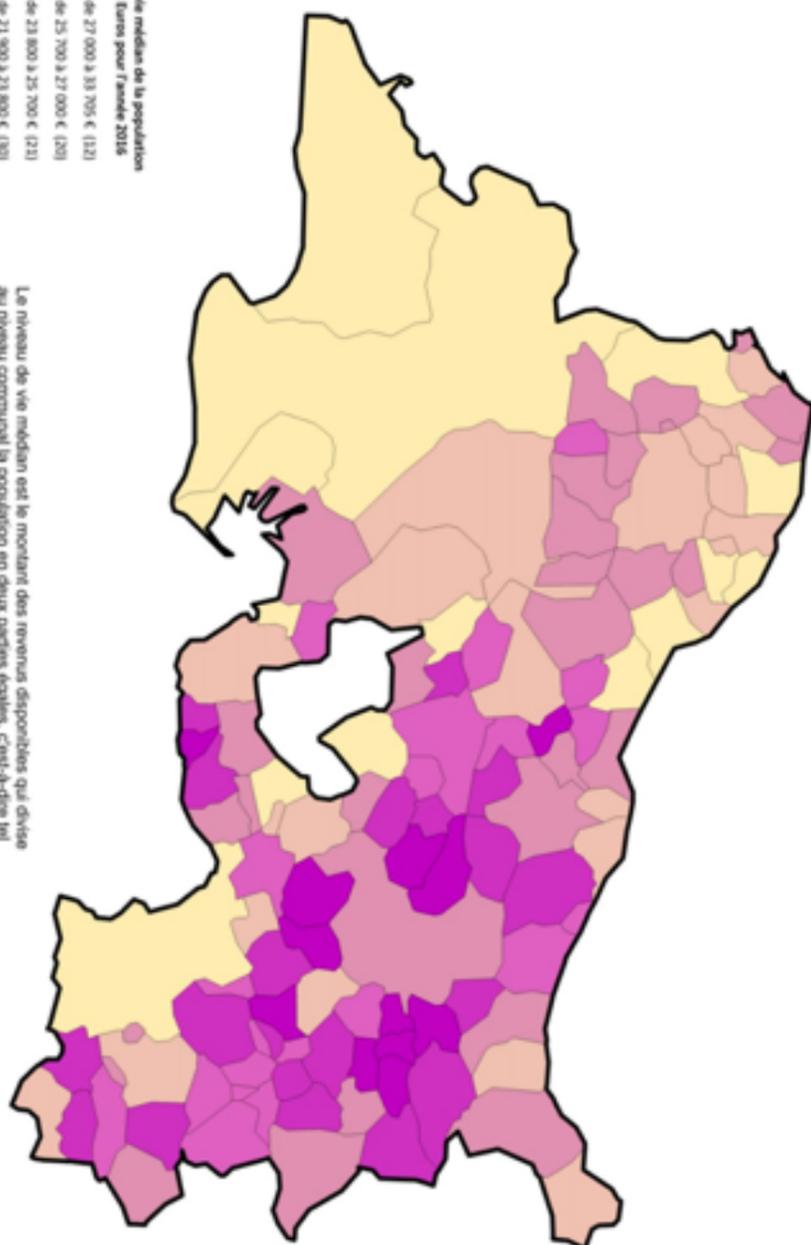
ANNEXES

Annexe 1

Niveau de vie médian



Le niveau de vie médian est le montant des revenus disponibles qui, divisé au niveau communal la population en deux parties égales, c'est-à-dire tel que 50 % de la population possède un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur.



Source : Insee, Trudolf 2018

Annexe 2

Équipement et personnels en santé-social (année de réf 2018)

	Nombre de praticiens*	Nombre de praticiens pour 1000 hab	Hab
Bouches-du-Rhône	18 828	9,32	2 019 717
PACA	43 771	8,72	5 021 928
France métro	379 395	5,88	64 468 721

*personnels médical et paramédical

	Nombre d'équipements de santé **	Nombre d'équipements pour 1000 hab	Hab
Bouches-du-Rhône	1 925	0,95	2 019 717
PACA	4 698	0,94	5 021 928
France métro	51 322	0,80	64 468 721

** Hôpitaux, pharmacies, laboratoires d'analyses médicales, établissements thermaux

	Nombre de service d'action sociale ***	Nombre de service pour 1000 hab	Hab
Bouches-du-Rhône	1 577	0,78	2 019 717
PACA	4 146	0,83	5 021 928
France métro	56 980	0,88	64 468 721

*** Hébergements, soins à domicile, aides aux personnes âgées, aides aux adultes handicapés, accueil jeunes enfants

Annexe 3

Élèves et enseignants du 1^{er} cycle - au collège - au lycée

Année scolaire	Effectifs élèves collèges Bouches-du-Rhône	Effectifs élèves collèges Académie Aix-Marseille
2015-2016	97 085	139 859
2016-2017	97 226	139 961
2017-2018	98 520	141 327

Année scolaire	Effectifs enseignants et personnels collèges Bouches-du-Rhône	Effectifs enseignants et personnels collèges Académie Aix-Marseille
2016-2017	2 858	4 263
2017-2018	2 843	4 253

Année scolaire	Effectifs élèves lycées Bouches-du-Rhône	Effectifs élèves lycées Académie Aix-Marseille
2015-2016	81 546	115 024
2016-2017	82 660	116 122
2017-2018	84 217	117 590

Année scolaire	Effectifs Enseignants et personnels Lycées Bouches du Rhône	Effectifs Enseignants et personnels Lycées Académie Aix-Marseille
2016-2017	1 995	2 950
2017-2018	1 980	2 938

Étudiants-enseignants dans l'enseignement supérieur

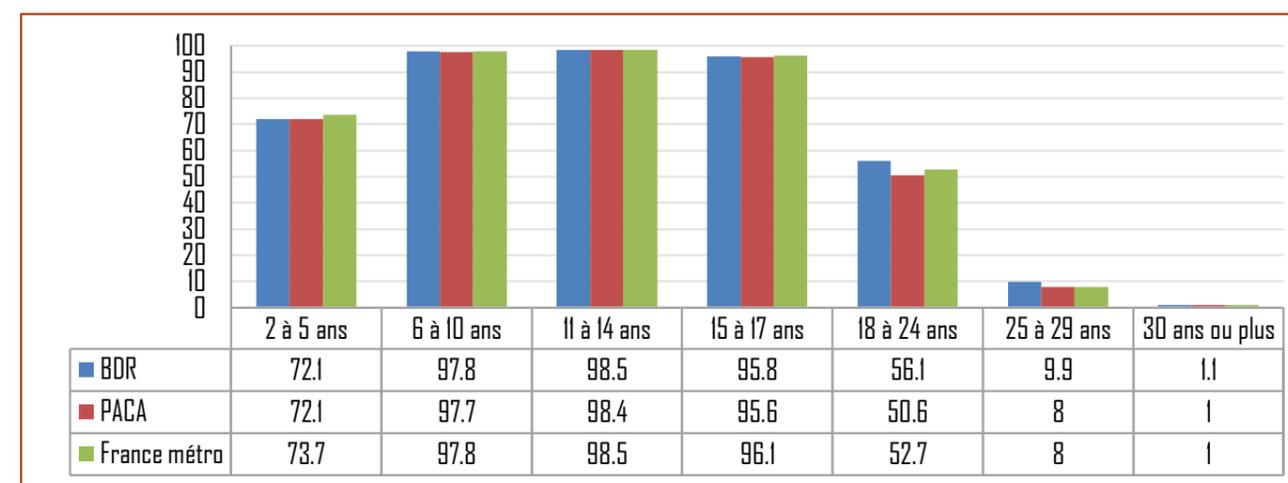
Personnels de l'enseignement supérieur de l'académie en 2016	
Enseignants-chercheurs	4 418
Enseignants	445
Personnels non enseignants	3 971
Total enseignement supérieur	8 834

Niveau de formation initiale	% en formation initiale par zone d'emploi						
	Marseille-Aubagne	Aix -en-Provence	Istres-Martigues	Salon de Provence	Arles	Avignon	PACA
CAP-BEP	8 %	6 %	9 %	8 %	16 %	12 %	8 %
BAC	47 %	33 %	79 %	82 %	62 %	55 %	51 %
BAC +2	13 %	10 %	9 %	7 %	11 %	9 %	11 %
BAC +3 et plus	33 %	51 %	3 %	3 %	11 %	24 %	30 %

Diplômes par niveau

	Bouches-du-Rhône		Région	France	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
Aucun diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges, DNB	34,8	29,9	29,8	29	2011	2016
CAP ou BEP	20,9	21,6	22,9	24,8	2011	2016
Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	16,6	17	17,8	16,9	2011	2016
Diplôme de l'enseignement supérieur	27,7	31,5	29,4	29,3	2011	2016

Évolution du taux de scolarisation par âge dans les Bouches-du-Rhône



Annexe 4

Personnes en emploi par sexe, condition d'emploi et temps de travail

	% de F parmi les temps complets	% de F parmi les temps partiels	% de F dans l'ensemble
Autres (stagiaire rémunéré, emploi aidé, apprenti sous contrat, placé par une agence d'intérim)	36 %	53 %	42 %
Salariés : contrat à durée déterminée (CDD, saisonnier, vacataires ...)	47 %	68 %	55 %
Salariés : emplois sans limite de durée : CDI, titulaires de la fonction publique	44 %	81 %	49 %
Non salariés (aides familiaux, employeurs, indépendants)	33 %	55 %	36 %
Ensemble	43 %	74 %	48 %

Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2016

	BDR		PACA		France métro	
	Salariés	Non-salariés	Salariés	Non-salariés	Salariés	Non-salariés
Agriculture	29,5	25,4	31,8	29,8	33	26,2
Industrie	25,3	26,9	29,4	29,3	29,6	27,8
Construction	14,5	4,9	14,3	5,2	13,1	5
Commerce, transports, services divers	45,3	35,7	47	37,3	47,5	36,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	68	57,6	66,6	56	69	56,6

Annexe 5

Prélèvement en eau selon les grands usages

Types d'usage	Volume total (m ³)	Proportion
ENERGIE	13 669 246 265	90,9
CANAU	627 842 782	4,2
IRRIGATION	409 604 716	2,7
AEP	140 529 413	0,9
USAGE INCONNU	94 065 000	0,6
INDUSTRIE	71 508 009	0,5
LOISIRS	31 041 316	0,2

Annexe 6

Emplois liés au tourisme

	Nombre d'emplois touristiques	Part de l'emploi touristique dans l'emploi total (en %)
PACA	118 000	6,2
Hauts-Alpes	8 200	15,1
Alpes-Maritimes	40 800	9,2
Alpes-de-Haute-Provence	4 600	8,3
Var	26 200	7,9
Vaucluse	9 600	4,6
Bouches-du-Rhône	28 600	3,5

Entreprises par secteur d'activité

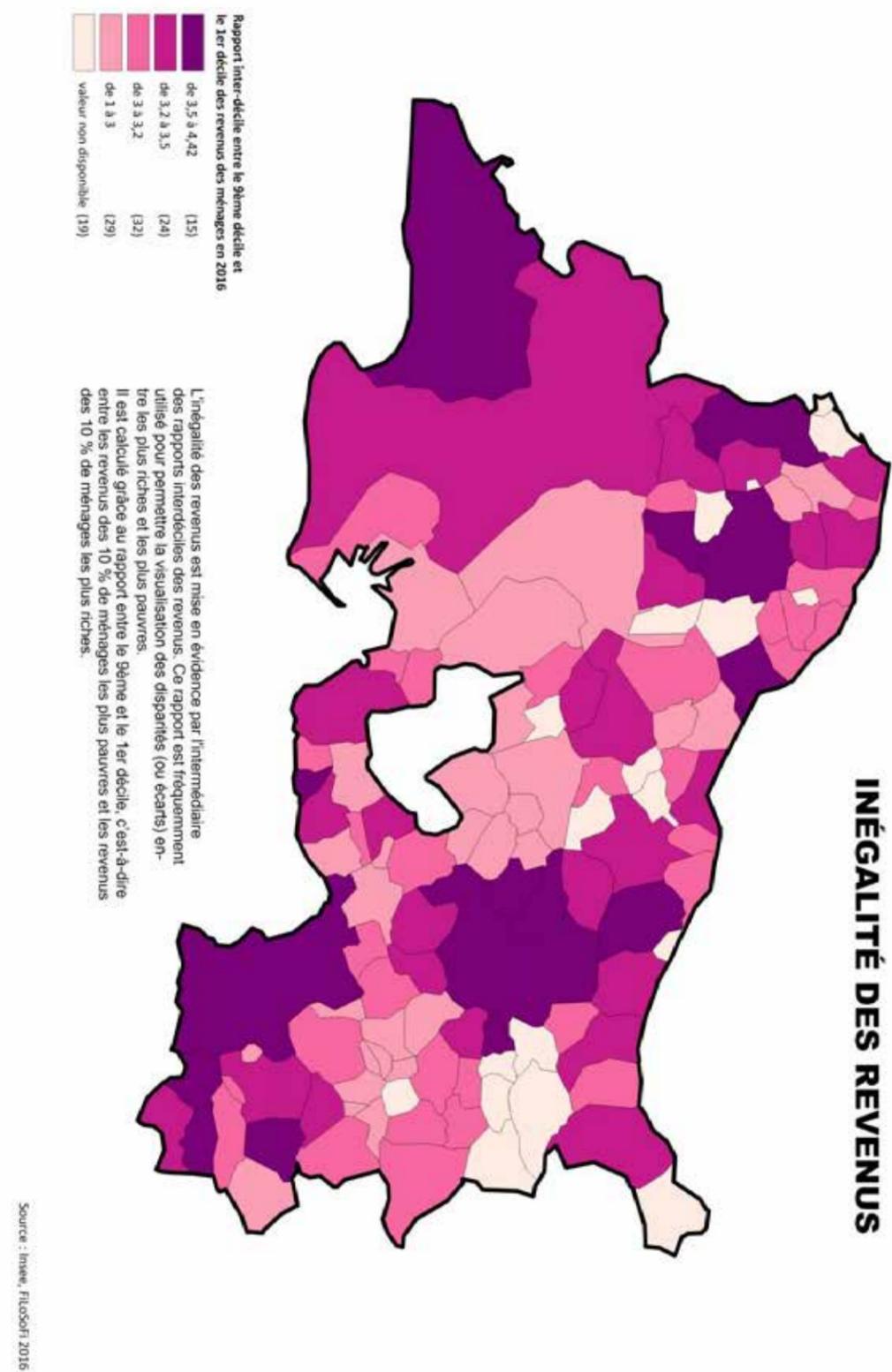
	BDR		Paca		France métro	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	196 677	100	547 035	100	4 532 967	100
Industrie	11 646	5,9	31 954	5,8	279 274	6,2
Construction	22 142	11,3	72 100	13,2	596 612	13,2
Commerce, transports, hébergement et restauration	59 008	30	163 170	29,8	1 266 789	27,9
Services marchands aux entreprises	58 699	29,8	158 719	29	1 381 113	30,5
Services marchands aux particuliers	45 182	23	121 092	22,1	1 009 179	22,3

Annexe 7

Décomposition des revenus dans les Bouches-du-Rhône

	part en %
Ensemble	100
Revenus d'activité	73,2
dont salaires et traitements	63,6
dont indemnités de chômage	3,5
dont revenus des activités non salariées	6,1
Pensions, retraites et rentes	28
Revenus du patrimoine et autres revenus	10,5
Ensemble des prestations sociales	6,5
dont prestations familiales	2,1
dont minima sociaux	2,5
dont prestations logement	1,8
Impôts	-18,2

Inégalité des revenus



Annexe 8

Qualité de l'air

% de personnes exposées (au-delà de la valeur limite) par type de polluant	Dioxyde d'azote 2017	Dioxyde d'azote 2010	Particules fines 2017	Particules fines 2010	***Ozone 2017	**Ozone 2010
Bouches-du-Rhône	2,8 %	5,6 %	74,4 %	100 %	38,0 %	84,0 %
Paca	2,9 %	5,8 %	NC	NC	NC	NC

Selon les normes de l'OMS *pas de tendance spécifique pour ce polluant, les variations dépendent de la météorologie estivale

Mises en chantier de logements

	Nombre de logements en 2017	Évolution 2017/2016	Évolution annuelle moyenne 2016/2011 (1)
Bouches-du-Rhône	14 900	12,6	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38 300	19,9	-1,3
France métropolitaine	415 000	16,8	-3

Fréquentation culturelle des Bouches-du-Rhône

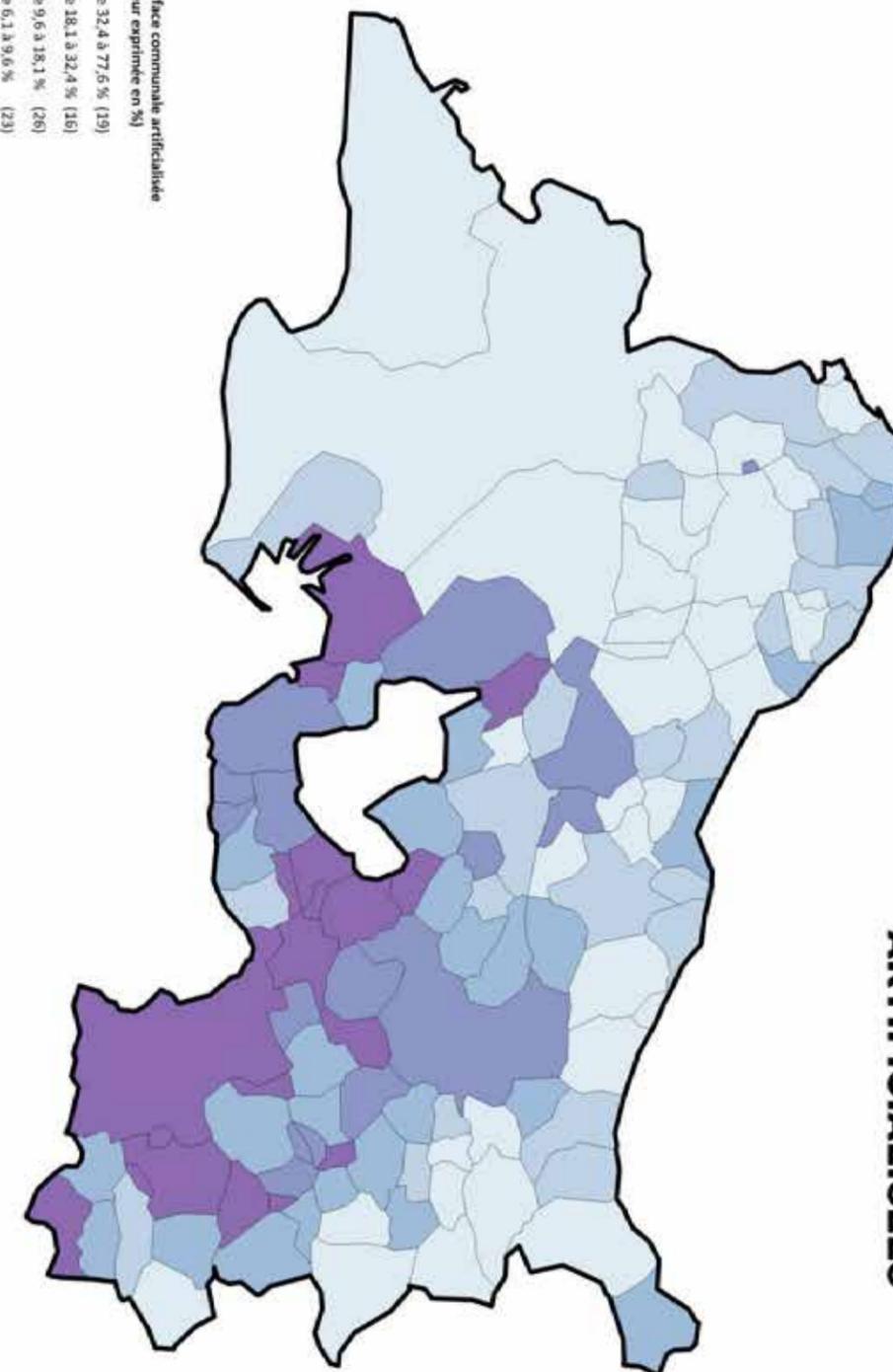
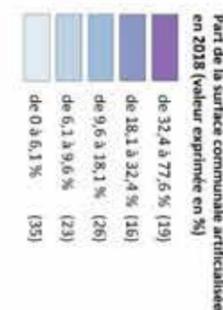
	Fréquentation (arrondis)
Festivals	560 000
Musées	3 100 000
Sites et Monuments historiques	3 500 000

Équipements en direction des personnes du Bel Âge

	Taux d'équipements mis en place (pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus)	EHPAD (nbre de lits)	Logements-foyers (nbre de logements)	Soins infirmiers à domicile (nbre de places)
Alpes-de-Haute-Provence	147	2 017	232	489
Hautes-Alpes	143	1 498	52	490
Alpes-Maritimes	122	11 488	1 207	2 598
Bouches-du-Rhône	120	15 881	1 755	3 273
Var	119	10 200	1 717	1 983
Vaucluse	129	4 481	1 041	1 084
Provence Alpes-Côte d'Azur	123	45 565	6 004	9 917
France métropolitaine	148	696 462	110 134	122 101

Annexe 9

Surfaces artificialisées



**SURFACES COMMUNALES
ARTIFICIALISÉES**

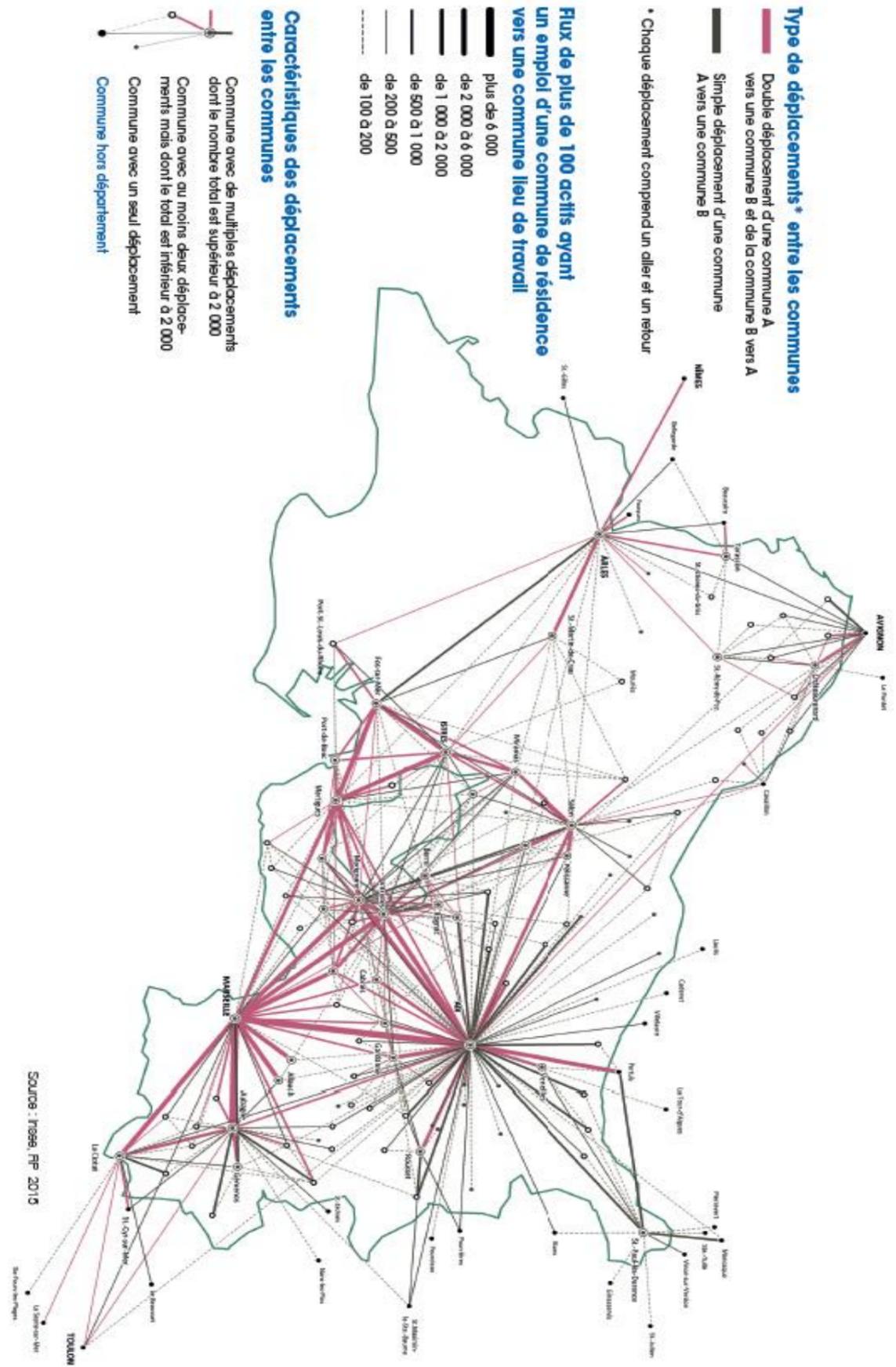
Source : Union Européenne, Corine Land Cover 2018

Annexe 10

Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, y compris révisé et approuvé

Série	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
RI01 Nombre de communes classées à risque inondation	105	104	119	119	119	119	119	119	119
RI02 Nombre de communes classées à risque mouvement de terrain	66	66	119	119	119	119	119	119	119
RI03 Nombre de communes classées à risque sismique	100	100	100	100	119	119	119	119	119
RI04 Nombre de communes classées à risque volcanique	0	1	0	0	0	0	0	0	0
RI05 Nombre de communes classées à risque feux de forêt	119	119	109	109	109	109	109	109	109
RI06 Nombre de communes classées à risque industriel	32	33	33	33	33	33	32	32	32
RI07 Nombre de communes classées à risque nucléaire	0	0	0	0	0	0	5	5	5
RI08 Nombre de communes classées à risque rupture de barrage	37	37	37	37	37	37	37	37	37
RI09 Nombre de communes classées à risque transport matières dangereuses	115	115	115	115	115	115	115	115	115

Déplacements domicile-travail



Annexe 11

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Nombre d'EEE par département	1949-1978	1979-2018
Alpes-de-Haute-Provence	5	31
Hautes-Alpes	1	30
Alpes-Maritimes	11	44
Bouches-du-Rhône	8	52
Var	8	43
Vaucluse	12	49

Annexe 12

Fréquentation hôtelière dans les Bouches-du-Rhône

Dans les Bouches-du-Rhône	2018	2017	2016
Taux d'occupation	62 %	62 %	59 %
Part des nuitées étrangères	28 %	26 %	28 %
Nombre de nuitées	6 400 000	6 200 000	5 800 000

Annexe 13

Agents du Conseil départemental bénéficiant d'une prise en charge transports en commun

Transporteurs	2017	2018	Evolution
RTM	1 341	1 330	- 0,82 %
SNCF	118	106	- 10,16 %
CARTREIZE	70	74	5,72 %
Autres réseaux de transport	32	38	18,75 %
Navettes Frioul	1	1	0,00 %
PASS INTEGRAL*		62	
Total	1 562	1 611	+ 3,14 %
* Nouveauté 2018			

GLOSSAIRE

Indice de vieillissement

Rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans des proportions similaires sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes ; plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

ODD 1 : Pas de pauvreté

Taux de pauvreté monétaire

Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté.

L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) adoptent une approche absolue.

Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Il s'élève à 1 017 € par mois en 2015.

Taux de chômage au sens du BIT

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Remarque : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement).

Le taux de chômage au sens du BIT est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Niveau de vie médian

Comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Niveau de vie

Revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC).
Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus qui composent le ménage. Cette notion permet de tenir compte de la composition et du nombre de personnes d'un ménage pour pouvoir comparer les ménages entre eux.

Les unités de consommation sont calculées selon une échelle d'équivalence qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Médiane

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffres d'affaires, etc., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.

Remarque : de nombreuses grandeurs économiques sont limitées vers le bas et non vers le haut. Par exemple, le salaire horaire est limité vers le bas par le Smic alors que certains salaires peuvent être très élevés. En conséquence, la moyenne est tirée vers le haut par les salaires élevés, même s'ils sont peu nombreux, et elle est pour cette raison généralement supérieure à la médiane. Par ailleurs, l'incertitude qui affecte les valeurs extrêmes, en particulier les valeurs élevées, se reporte sur la moyenne mais n'affecte pas la médiane. Celle-ci est de ce point de vue considérée comme un indicateur plus fiable.

Le niveau de vie médian dans les Bouches-du-Rhône (20 524 €) est similaire à celui de la région Paca (20 525 €) et est proche de celui de la France métropolitaine (20 809 €).

ODD 2 : Faim "zéro"**Surface agricole utile**

La surface agricole utile (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Exploitation Haute Valeur Environnementale

Plus haut des 3 niveaux de certification environnementale.

Ainsi le niveau 3 est qualifié de "Haute Valeur Environnementale" il est fondé sur des indicateurs de résultats relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation.

ODD 3 : Bonne santé et bien être**Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC)**

La CMUC donne le droit à une protection complémentaire santé gratuite, donc d'accéder aux médecins, à l'hôpital, etc., sans dépense à charge et sans avance de frais. La CMUC est accordée pour un an sous conditions de ressources. Les allocataires du RSA ont droit à la CMUC de manière automatique.

Montant du plafond de ressources pour la CMUC au 1^{er} avril 2018 : 746 € par mois pour une personne seule.

Bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS)

Réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMUC, l'ACS est une aide financière pour payer une complémentaire santé (mutuelle). Elle ouvre droit à d'autres avantages (tiers-payant par exemple). Une fois attribuée, l'ACS est accordée pour un an.

Montant du plafond de ressources pour l'ACS au 1^{er} avril 2019 : 1 007 € par mois pour une personne seule.

Allocation adulte handicapé

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui correspond à un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources.

Il faut avoir au moins 20 ans (ou 16 ans si la personne n'est plus considérée comme personne à charge pour le bénéfice de prestations familiales) et les plafonds de ressources sont les suivants :

- pour une personne seule : 9 828 € par an ;
- pour un couple : 19 656 € par an ;
- en plus, par enfant à charge : 4 914 € par an.

L'Aah est de 900 € par mois au maximum depuis le 1^{er} novembre 2019

ODD 4 : Éducation de qualité**Niveau de formation suivie par les personnes en formation initiale**

La formation initiale est la première formation obtenue au terme d'un cycle d'étude.

Cet indicateur concerne la formation actuellement préparée (par exemple 13 % des personnes en formation initiale sur la zone de Marseille-Aubagne préparent un diplôme de niveau bac + 2)

Diplômes par niveau

Diplôme le plus élevé obtenu par les personnes de 15 ans ou plus qui ne sont plus scolarisées.

ODD 5 : Égalité entre les sexes**Taux d'activité hommes et femmes (15-64 ans)**

Rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population en âge de travailler. Répartition par sexe

ODD 6 : Eau propre et assainissement**Rendement des réseaux d'eau potable**

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

Prélèvement en eau selon les grands usages

Les données concernent les volumes prélevés, à ne pas confondre avec les volumes consommés (différence entre le volume prélevé et le volume retournant au milieu).

Dans les Bouches-du-Rhône, 90,9 % des prélèvements en eau douce sont destinés au refroidissement des centrales électriques, qui en restituent la quasi-totalité au milieu naturel. C'est aussi le cas des prélèvements pour maintenir la navigabilité ou la circulation de l'eau dans les canaux (4,2 %). Les prélèvements pour l'eau potable, l'agriculture (irrigation) et les autres usages, principalement industriels, représentent 4,9 % du total.

Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne

L'indicateur "Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne" renseigne la proportion des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine dont l'état écologique, chimique et quantitatif est bon.

La qualification de l'état d'une masse d'eau de surface ou d'une masse d'eau souterraine s'appuie sur six niveaux (de "Très bon" à "Indéterminé" ou "Mauvais") pour l'état écologique, et sur trois niveaux ("Bon", "Mauvais", "Indéterminé") pour les états chimique et quantitatif.

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable**Part des énergies renouvelables dans la production énergétique dans le département**

Indicateur construit à partir de la base de données Cigale, correspond à la part des ENR produites dans le département.

ODD 8 : Travail décent et croissance économique**Taux d'emploi**

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

ODD 10 : Inégalités réduites**Revenu disponible**

Comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Inégalités des revenus

Rapport interdécile : Bouches-du-Rhône 3,8 / Paca 3,7 / France métropolitaine 3,6.

ODD 14 : Vie aquatique**Contrôle des pollutions en mer : nombre de rapports "POLREP" suivi par les autorités**

Nombre de rapports de pollutions en mer constatées par les autorités françaises (divisé par sous-région, Paca et Bouches-du-Rhône font partie de la sous-région Méditerranée). En 2015, 57,5 % des rapports Polrep se sont faits en Méditerranée (autres sous-régions : Manche-mer du nord, Nord Atlantique-Manche Ouest, Sud atlantique).

Qualité des eaux de baignade

Pour être considérée comme conforme, la qualité de l'eau doit être au moins suffisante dans une échelle de quatre valeurs (insuffisant, suffisant, bon, excellent).

État écologique des masses d'eau littorales

Cet indicateur mesure l'état écologique des masses d'eau littorales afin de les confronter aux objectifs de bon état écologique.

L'état écologique est l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés

ODD 15 : Vie terrestre**Surface artificialisée :**

Indicateur construit à partir des données 2018 de Corine land Cover (inventaire biophysique de l'occupation des sols). Les territoires considérés comme artificialisés sont les zones urbanisées, les zones industrielles ou commerciales et réseaux de communications, les mines, décharges et chantiers et les espaces verts artificialisés, non agricoles.

Cela concerne 15,7 % du territoire des Bouches-du-Rhône en 2018 (contre 12,6 % en 2000). Ce chiffre est nettement supérieur à celui de la région Paca (7,2 % du territoire artificialisé en 2018) et à la France métropolitaine (5,9 %).

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Évolution moyenne du nombre d'espèces exotiques envahissantes (ambrosie, écrevisse de Louisiane, etc.) par département en France métropolitaine, parmi un panel de 84 espèces, sur une période de 10 ans calculée à partir des 40 dernières années.

Une espèce exotique envahissante est une espèce dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives.

Avec la présence de 52 espèces en moyenne sur la période 1979-2018, le département des Bouches-du-Rhône est l'un des plus concernés en France métropolitaine par la prolifération d'espèces invasives.

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces**Nombre d'homicides**

Chiffres issus de la base data gouv, base mensuelle depuis 1996. Les requalifications (d'homicide en tentative d'homicide par exemple) ne sont pas nécessairement prises en compte dans cette base d'où les légères différences avec les chiffres du Service statistique ministériel de la Sécurité intérieure (qui ne propose pas de données sur les homicides au niveau départemental).

Proportion des personnes prévenues parmi les détenus

Proportion de personnes incarcérées en attente de jugement.

